



BP 50166
76204 DIEPPE Cedex
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le douze juin deux mil vingt-cinq, s'est réuni en la commune de Rouxmesnil-Bouteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL.

Présents : Bérénice AMOURETTE, Antoine BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE (et pour Stéphanie ROBY), Florent BUSSY (jusqu'à la question n°35), Frédéric CANTO (et pour Patrick BOULIER), Emmanuelle CARU-CHARRETON, Marie-Laure DELAHAYE (et pour Jean-Claude GROUT), Véronique DEPREUX, Luc DESMAREST (et pour Annick BEAURAIN), Isabelle DUBUFRESNIL (et pour Yoann COLLIN), Jean-Henri DUFILS, Marie-Laure DUFOUR, Maryline FOURNIER, François GARRAUD, André GAUTIER (et pour Dominique GARCONNET), Pascale GUILBERT, Brigitte HAMONIC, Sandra JEANVOINE-CORRUBLE, Sébastien JUMEL (et pour Nicolas LANGLOIS à partir de la question n°36), Sarah KHEDIMALLAH (et pour Dominique PATRIX), Nicolas LANGLOIS (jusqu'à la question n°35), François LEFEBVRE (à partir de la question n°13), Daniel LEFEBVRE, Laëtitia LEGRAND (et pour Patricia RIDEL), Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°2), Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Nathalie PARESY (et pour Véronique SENEAL), Dominique PONJON, Isabelle POULAIN, Guy SENEAL, Imelda VANDECANDELAERE (et pour René DESPREZ) et Frédéric WEISZ (et pour Florent BUSSY à partir de la question n°36).

Absents : Annick BEAURAIN (donne procuration à Luc DESMAREST), Patrick BOULIER (donne procuration à Frédéric CANTO), Florent BUSSY (à partir de la question n°36, donne procuration à F. WEISZ), Yoann COLLIN (donne procuration à Isabelle DUBUFRESNIL), René DESPREZ (donne procuration à Imelda VANDECANDELAERE), Dominique GARCONNET (donne procuration à André GAUTIER), Jean-Claude GROUT (donne procuration à Marie-Laure DELAHAYE), Laurent HAMELIN, Nicolas LANGLOIS (à partir de la question n°36, donne procuration à Sébastien JUMEL), François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°12), Christophe LOUCHEL (à la question n°1), Patricia RIDEL (donne procuration à Laëtitia LEGRAND), Dominique PATRIX (donne procuration à Sarah KHEDIMALLAH), Stéphanie ROBY (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), Véronique SENEAL (donne procuration à Nathalie PARESY).

Secrétaire de séance : Maryline FOURNIER.

Nombre de membres Mandat 2020/2026	
Composant le conseil :	46
En exercice :	46
Présents :	34
Procurations :	10
Votants :	44

FINANCES

Comptes financiers uniques 2024 – Budgets principal et annexes de la Communauté d'Agglomération

EXPOSE DES MOTIFS

Le compte financier unique (CFU) termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il s'agit d'un compte commun entre l'ordonnateur et le comptable qui a pour but d'améliorer la lisibilité de l'information financière et la qualité des comptes.

Ainsi, l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées en établissant le CFU du budget principal ainsi que ceux correspondants aux différents budgets annexes.

Le CFU :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes,
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les documents budgétaires « officiels », remis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14, M4, M43 et M49).

Les différents CFU de l'exercice 2024 de Dieppe-Maritime font apparaître les résultats tels que présentés dans le tableau ci-après :

Libellés	Investissement		Fonctionnement/Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	2 691 453,75			1 930 158,34	761 295,41	-
Opérations de l'exercice	4 042 352,73	5 971 368,45	26 571 482,47	29 714 483,34	30 613 835,20	35 685 851,79
TOTAUX	6 733 806,48	5 971 368,45	26 571 482,47	31 644 641,68	31 375 130,61	35 685 851,79
Résultats de clôture	762 438,03	-	-	5 073 159,21	-	4 310 721,18
Restes à réaliser	4 165 455,62	3 570 881,97	9 990,00	163 344,40	4 175 445,62	3 734 226,37
TOTAUX CUMULES	10 899 262,10	9 542 250,42	26 581 472,47	31 807 986,08	35 550 576,23	39 420 078,16
RESULTATS DEFINITIFS	1 357 011,68	-	-	5 226 513,61	-	3 869 501,93
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	2 541 843,69			5 209 850,45	-	2 668 006,76
Opérations de l'exercice	2 274 167,25	2 837 335,77	1 712 652,76	2 265 883,62	3 986 820,01	5 103 219,39
TOTAUX	4 816 010,94	2 837 335,77	1 712 652,76	7 475 734,07	3 986 820,01	7 771 226,15
Résultats de clôture	1 978 675,17	-	-	5 763 081,31	-	3 784 406,14
Restes à réaliser	1 090 165,85	1 888 011,95	-	-	1 090 165,85	1 888 011,95
TOTAUX CUMULES	5 906 176,79	4 725 347,72	1 712 652,76	7 475 734,07	5 076 985,86	9 659 238,10
RESULTATS DEFINITIFS	1 180 829,07	-	-	5 763 081,31	-	4 582 252,24
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)						
Résultats reportés		7,93		111 198,74	-	111 206,67
Opérations de l'exercice	20,03	-	60 995,91	31 231,57	61 015,94	31 231,57
TOTAUX	20,03	7,93	60 995,91	142 430,31	61 015,94	142 438,24
Résultats de clôture	12,10	-	-	81 434,40	-	81 422,30
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	20,03	7,93	60 995,91	142 430,31	61 015,94	142 438,24
RESULTATS DEFINITIFS	12,10	-	-	81 434,40	-	81 422,30
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU						
Résultats reportés		22 262,23		900 736,21	-	922 998,44
Opérations de l'exercice	1 530 640,79	1 220 606,09	919 313,65	1 243 852,99	2 449 954,44	2 464 459,08
TOTAUX	1 530 640,79	1 242 868,32	919 313,65	2 144 589,20	2 449 954,44	3 387 457,52
Résultats de clôture	287 772,47	-	-	1 225 275,55	-	937 503,08
Restes à réaliser	544 973,55	31 954,00	-	-	544 973,55	31 954,00
TOTAUX CUMULES	2 075 614,34	1 274 822,32	919 313,65	2 144 589,20	2 994 927,99	3 419 411,52
RESULTATS DEFINITIFS	800 792,02	-	-	1 225 275,55	-	424 483,53
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES TRANSPORTS PUBLICS						
Résultats reportés	-	362 994,63	-	-	-	362 994,63
Opérations de l'exercice	378 745,55	270 207,60	5 562 036,84	5 562 036,84	5 940 782,39	5 832 244,44
TOTAUX	378 745,55	633 202,23	5 562 036,84	5 562 036,84	5 940 782,39	6 195 239,07
Résultats de clôture	-	254 456,68	-	-	-	254 456,68
Restes à réaliser	32 964,00	-	-	-	32 964,00	-
TOTAUX CUMULES	411 709,55	633 202,23	5 562 036,84	5 562 036,84	5 973 746,39	6 195 239,07
RESULTATS DEFINITIFS	-	221 492,68	-	-	-	221 492,68

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES BATIMENTS ECONOMIQUES						
Résultats reportés		8 486,97		41 392,71	-	49 879,68
Opérations de l'exercice	462 180,49	1 840 817,67	2 295 118,86	2 307 088,70	2 757 299,35	4 147 906,37
TOTAUX	462 180,49	1 849 304,64	2 295 118,86	2 348 481,41	2 757 299,35	4 197 786,05
Résultats de clôture	-	1 387 124,15	-	53 362,55	-	1 440 486,70
Restes à réaliser	46 643,88	-	-	-	46 643,88	-
TOTAUX CUMULES	508 824,37	1 849 304,64	2 295 118,86	2 348 481,41	2 803 943,23	4 197 786,05
RESULTATS DEFINITIFS	-	1 340 480,27	-	53 362,55	-	1 393 842,82
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES						
Résultats reportés		289 124,65		1 278 849,87	-	1 567 974,52
Opérations de l'exercice	770 185,37	575 821,80	9 821 451,59	10 194 494,45	10 591 636,96	10 770 316,25
TOTAUX	770 185,37	864 946,45	9 821 451,59	11 473 344,32	10 591 636,96	12 338 290,77
Résultats de clôture	-	94 761,08	-	1 651 892,73	-	1 746 653,81
Restes à réaliser	474 783,04	92 600,00	-	-	474 783,04	92 600,00
TOTAUX CUMULES	1 244 968,41	957 546,45	9 821 451,59	11 473 344,32	11 066 420,00	12 430 890,77
RESULTATS DEFINITIFS	287 421,96	-	-	1 651 892,73	-	1 364 470,77
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE						
Résultats reportés		73 772,77	-	-	-	73 772,77
Opérations de l'exercice	164 006,30	19 825,11	1 135 800,60	1 135 800,60	1 299 806,90	1 155 625,71
TOTAUX	164 006,30	93 597,88	1 135 800,60	1 135 800,60	1 299 806,90	1 229 398,48
Résultats de clôture	70 408,42	-	-	-	70 408,42	-
Restes à réaliser	371 082,80	1 002 166,32	-	-	371 082,80	1 002 166,32
TOTAUX CUMULES	535 089,10	1 095 764,20	1 135 800,60	1 135 800,60	1 670 889,70	2 231 564,80
RESULTATS DEFINITIFS	-	560 675,10	-	-	-	560 675,10
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ZAC EUROCHANNEL II - TRANCHE 2						
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	388 121,72	477 000,00	388 121,72	388 121,72	776 243,44	865 121,72
TOTAUX	388 121,72	477 000,00	388 121,72	388 121,72	776 243,44	865 121,72
Résultats de clôture	-	88 878,28	-	-	-	88 878,28
Restes à réaliser	-	-	57 975,88	20,00	57 975,88	20,00
TOTAUX CUMULES	388 121,72	477 000,00	446 097,60	388 141,72	834 219,32	865 141,72
RESULTATS DEFINITIFS	-	88 878,28	57 955,88	-	-	30 922,40
CONSOLIDATION DES RESULTATS						
Résultats reportés	5 233 297,44	756 649,18	-	9 472 186,32	-	4 995 538,06
Opérations de l'exercice	10 010 420,23	13 212 982,49	48 466 974,40	52 842 993,83	58 477 394,63	66 055 976,32
TOTAUX	15 243 717,67	13 969 631,67	48 466 974,40	62 315 180,15	58 477 394,63	71 051 514,38
Résultats de clôture	1 274 086,00	-	-	13 848 205,75	-	12 574 119,75
Restes à réaliser	6 726 068,74	6 585 614,24	67 965,88	163 364,40	6 794 034,62	6 748 978,64
TOTAUX CUMULES	21 969 786,41	20 555 245,91	48 534 940,28	62 478 544,55	65 271 429,25	77 800 493,02
RESULTATS DEFINITIFS	1 414 540,50	-	-	13 943 604,27	-	12 529 063,77

Le rapport de présentation des comptes financiers uniques 2024 est joint à la présente délibération.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, lequel s'étant retiré ainsi que Monsieur Nicolas LANGLOIS, Président en exercice jusqu'au 25 septembre 2024, délibérant sur des comptes financiers uniques 2024, de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU le rapport de présentation des comptes financiers uniques 2024, annexé,

SUR le rapport de M. Guy SENEAL,

PAR un vote au scrutin public,

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. André GAUTIER (et pour M. Dominique GARCONNET) et Mme Dominique PONJON),

LUI DONNE ACTE de la présentation faite des comptes financiers uniques 2024,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptes annexes pour les services de l'assainissement collectif et non collectif, de l'eau, des transports publics, des bâtiments économiques, des déchets ménagers et assimilés, du centre de santé intercommunal et de la ZAC Eurochannel II-tranche 2, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans l'exposé des motifs.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président


Sébastien JUMEL

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le **27 JUIN 2025**

Affiché le **23 JUIN 2025**

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



COMPTE ADMINISTRATIF

2024

RAPPORT

I – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

A – RÉSULTAT D'EXÉCUTION CONSOLIDÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

La consolidation des résultats des neuf budgets, restes à réaliser inclus, fait apparaître qu'en 2024 Dieppe-Maritime a réalisé :

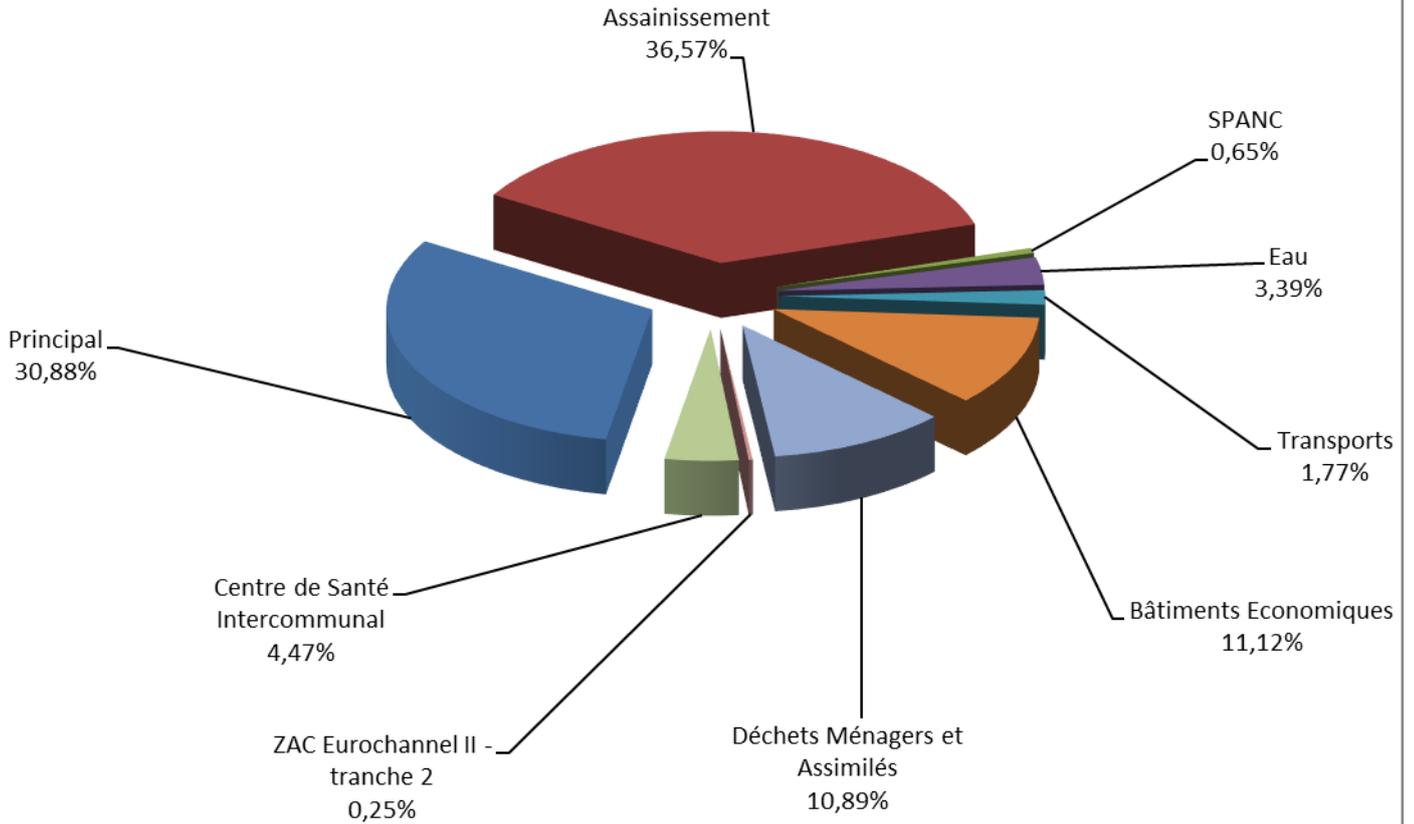
- **70 504 K€ de dépenses** réparties pour 21 969 K€ en investissement et 48 534 K€ en fonctionnement,
- **83 033 K€ de recettes** réparties pour 20 555 K€ en investissement et 62 478 K€ en fonctionnement.

Le tableau ci-après retrace la répartition de ces chiffres sur chaque budget :

Budgets	Fonctionnement		Investissement		Excédents
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
Principal	31 807 986,08	26 581 472,47 €	9 542 250,42	10 899 262,10 €	3 869 501,93
Assainissement	7 475 734,07 €	1 712 652,76 €	4 725 347,72 €	5 906 176,79 €	4 582 252,24 €
SPANC	142 430,31	60 995,91 €	7,93 €	20,03 €	81 422,30
Eau	2 144 589,20 €	919 313,65 €	1 274 822,32 €	2 075 614,34 €	424 483,53 €
Transport	5 562 036,84 €	5 562 036,84	633 202,23 €	411 709,55 €	221 492,68 €
Bâtiments Economiques	2 348 481,41 €	2 295 118,86 €	1 849 304,64 €	508 824,37 €	1 393 842,82 €
Déchets Ménagers et Assimilés	11 473 344,32 €	9 821 451,59	957 546,45 €	1 244 968,41 €	1 364 470,77 €
ZAC Eurochannel II - tranche 2	388 141,72 €	446 097,60 €	477 000,00 €	388 121,72 €	30 922,40 €
Centre de Santé Intercommunal	1 135 800,60 €	1 135 800,60	1 095 764,20 €	535 089,10 €	560 675,10 €
Totaux	62 478 544,55	48 534 940,28	20 555 245,91	21 969 786,41	12 529 063,77

Le solde excédentaire de l'exercice 2024, intégrant les restes à réaliser, s'élève donc à 12 529 K€ et se répartit comme suit :

Répartition de l'excédent de l'exercice 2024 (restes à réaliser inclus)

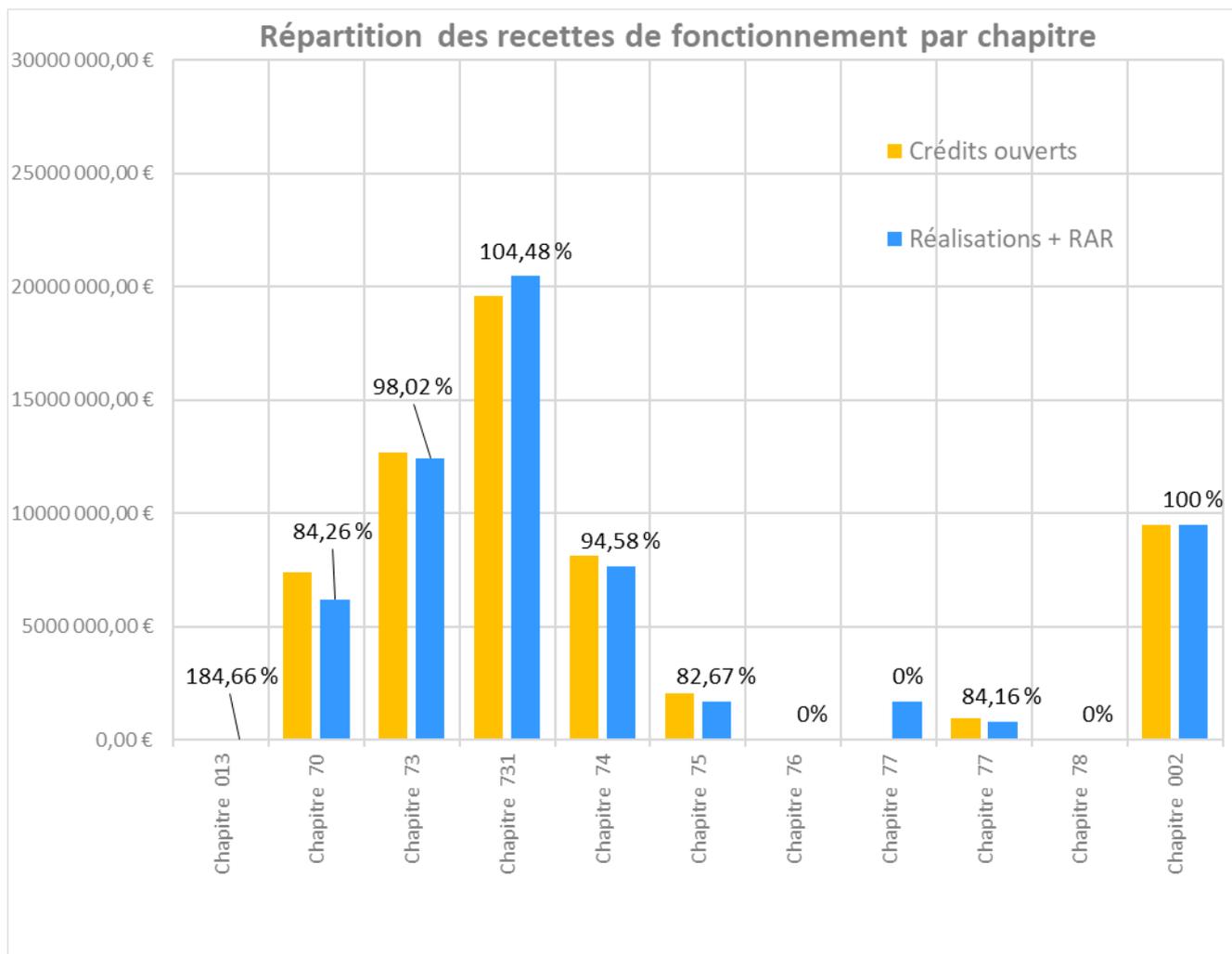


B - L'EXÉCUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

La répartition des recettes réelles de fonctionnement et d'exploitation de l'ensemble des comptes administratifs par chapitre budgétaire est la suivante :

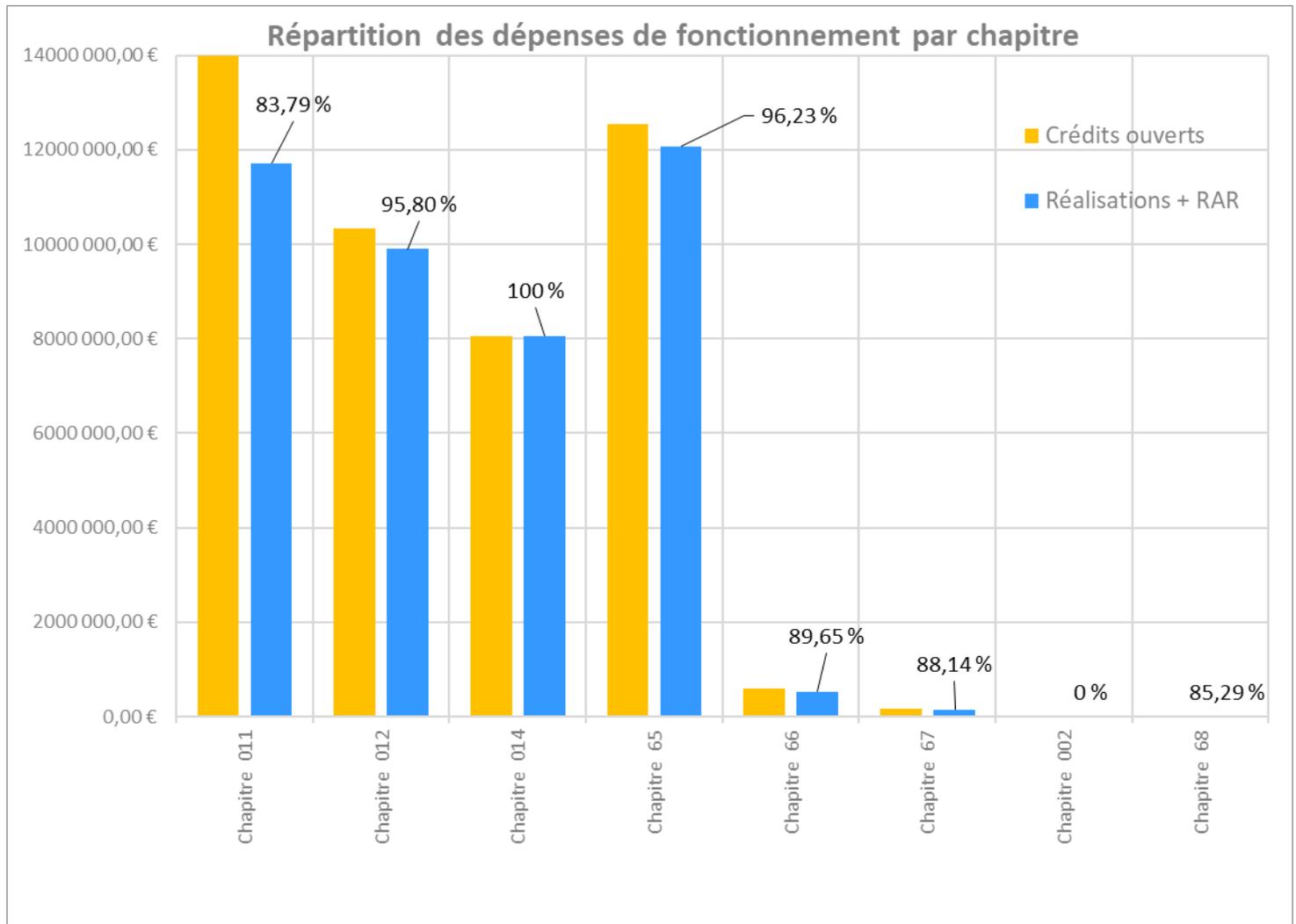
Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire	Total tous budgets				Taux de réalisation + RAR par rapport aux crédits ouverts
	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser (RAR)	Réalisations + RAR	
013 - Atténuation de charges	23 650,00 €	43 672,83 €	0,00 €	43 672,83 €	184,66%
70 - Produits des services	7 362 978,60 €	6 204 366,92 €	0,00 €	6 204 366,92 €	84,26%
73 - Impôts et taxes	12 669 461,01 €	12 418 872,68 €	0,00 €	12 418 872,68 €	98,02%
731 - Fiscalité locale	19 581 847,00 €	20 459 358,00 €	0,00 €	20 459 358,00 €	104,48%
74 - Dotations et participations	8 115 681,78 €	7 512 607,58 €	163 344,40 €	7 675 951,98 €	94,58%
75 - Autres produits de gestion courante	2 059 576,68 €	1 702 730,74 €	20,00 €	1 702 750,74 €	82,67%
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
77 - Produits exceptionnels - Cessions	0,00 €	1 692 610,63 €	0,00 €	1 692 610,63 €	0%
77 - Produits exceptionnels	965 557,00 €	812 587,56 €	0,00 €	812 587,56 €	84,16%
78 - Reprises sur amort et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
002 - Excédent antérieur reporté	9 472 186,32 €	9 472 186,32 €	0,00 €	9 472 186,32 €	100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement par chapitre	60 250 938,39 €	60 318 993,26 €	163 364,40 €	60 482 357,66 €	100,38%



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'exploitation de l'ensemble des budgets par chapitre est la suivante :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire	Total tous budgets				Taux de réalisation + RAR par rapport aux crédits ouverts
	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser (RAR)	Réalisations + RAR	
011 - Charges à caractère général	13 985 192,87 €	11 677 878,53 €	39 689,27 €	11 717 567,80 €	83,79%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 332 583,18 €	9 870 726,27 €	28 276,61 €	9 899 002,88 €	95,80%
014 - Atténuation de produits	8 063 479,00 €	8 063 478,99 €	0,00 €	8 063 478,99 €	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	12 543 516,55 €	12 070 658,33 €	0,00 €	12 070 658,33 €	96,23%
66 - Charges financières	588 316,01 €	527 423,03 €	0,00 €	527 423,03 €	89,65%
67 - Charges exceptionnelles	169 989,00 €	149 823,83 €	0,00 €	149 823,83 €	88,14%
002 - Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68 - Dotations aux provisions	17 132,00 €	14 611,76 €	0,00 €	14 611,76 €	85,29%
Total des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre	45 700 208,61 €	42 374 600,74 €	67 965,88 €	42 442 566,62 €	92,87%

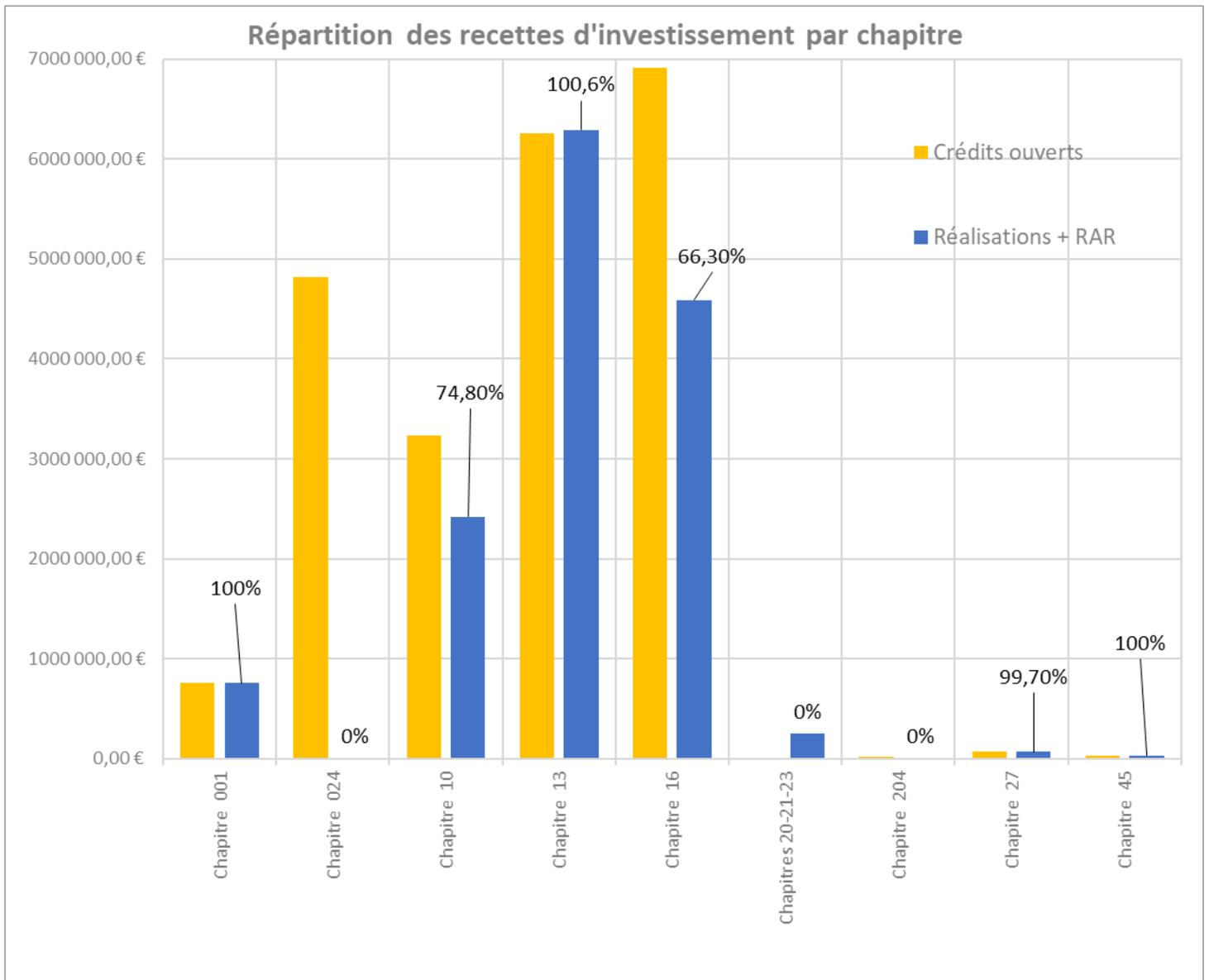


C – L'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La répartition des recettes réelles d'investissement de l'ensemble des budgets par nature est la suivante :

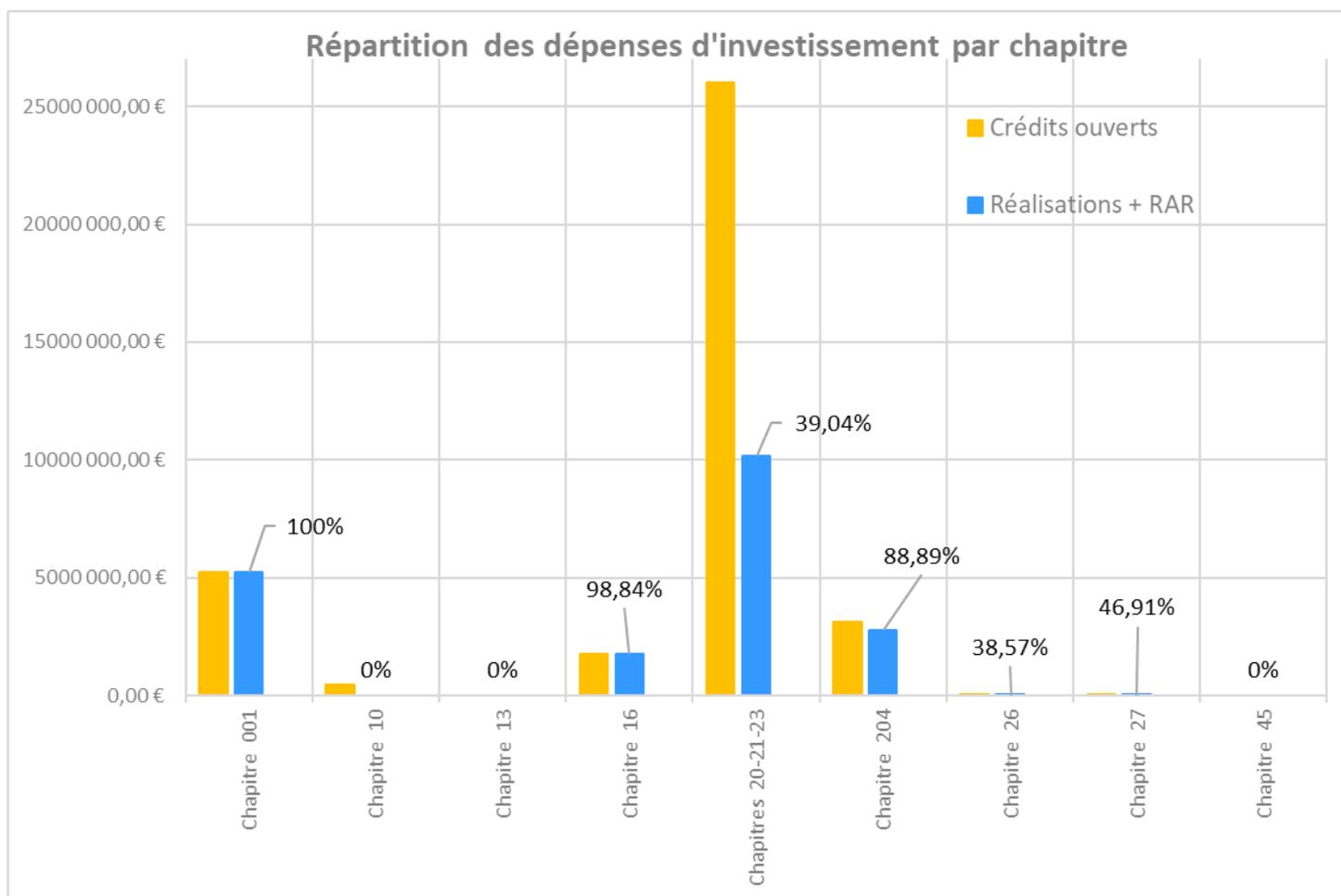
Répartition des recettes réelles d'investissement par chapitre budgétaire	Total tous budgets				Taux de réalisation + RAR par rapport aux crédits ouverts
	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser (RAR)	Réalisations + RAR	
001 - Excédent antérieur reporté	756 649,18 €	756 649,18 €	0,00 €	756 649,18 €	100,0%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	4 818 741,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 237 284,30 €	2 251 253,97 €	170 587,73 €	2 421 841,70 €	74,8%
13 - Subventions d'investissement	6 253 375,94 €	170 255,55 €	6 121 337,57 €	6 291 593,12 €	100,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 913 362,54 €	4 585 612,00 €	0,00 €	4 585 612,00 €	66,3%
20-21-23 - Recettes diverses	0,00 €	6 448,40 €	240 725,56 €	247 173,96 €	
204 - Subventions d'équipement versées	20 172,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	72 018,00 €	34 645,00 €	37 166,32 €	71 811,32 €	99,7%
45 - Opérations pour compte de tiers	33 797,06 €	18 000,00 €	15 797,06 €	33 797,06 €	100,0%
Total des recettes réelles d'investissement par chapitre	22 105 400,22 €	7 822 864,10 €	6 585 614,24 €	14 408 478,34 €	65,2%



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La répartition des dépenses réelles d'investissement de l'ensemble des budgets par chapitre est la suivante :

Répartition des dépenses réelles d'investissement par nature budgétaire	Total tous budgets				Taux de réalisation + RAR par rapport aux crédits ouverts
	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser (RAR)	Réalisations + RAR	
001 - Déficit antérieur reporté	5 233 297,44 €	5 233 297,44 €	0,00 €	5 233 297,44 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	474 076,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13 - Subventions d'investissement (reprises)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 772 393,57 €	1 733 145,05 €	18 643,88 €	1 751 788,93 €	98,84%
20-21-23 - Dépenses d'équipement	26 036 308,54 €	5 661 059,94 €	4 503 893,71 €	10 164 953,65 €	39,04%
204 - Subventions d'équipement versées	3 095 987,45 €	549 934,44 €	2 201 954,83 €	2 751 889,27 €	88,89%
26 - Participations et créances rattachées	40 707,00 €	15 700,00 €	0,00 €	15 700,00 €	38,57%
27 - Autres immobilisations financières	3 360,00 €	0,00 €	1 576,32 €	1 576,32 €	46,91%
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total des dépenses réelles d'investissement par chapitre	36 656 130,00 €	13 193 136,87 €	6 726 068,74 €	19 919 205,61 €	54,34%



LE BUDGET VERT

La loi de finances pour 2024 a été publiée le 30 décembre 2023 au Journal officiel (JORF n° 0303 du 30 décembre 2023). Aux termes de ses articles 191 et 192, cette loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « budget vert » ainsi que d'une « dette verte ».

Aussi, dès le compte financier 2024, nous devons joindre un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » afin de déterminer si les dépenses contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France car l'objectif est de favoriser les investissements durables.

Cette mesure est classifiée en 6 axes :

- Axe 1 : L'atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : L'adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : La gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : La transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : La prévention et le contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : La préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Le calendrier de déploiement des axes en annexe du compte financier va s'effectuer de manière progressive par axe et par nature de dépense selon un rythme défini par le décret du 16 juillet 2024 :

	Exercice 2024	Exercices 2025 et 2026	Exercices 2027 et suivants
Budgets	M57	M57 et M4	
Axes	Axe 1	Axes 1 et 6	Tous les axes sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	

Pour cette première année d'application, Dieppe-Maritime a opté pour la cotation de ses dépenses 2024 selon la méthode dite de droit commun, en analysant uniquement les dépenses exécutées sur les comptes d'investissement listés par le décret et pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

II - BUDGET PRINCIPAL DIEPPE-MARITIME

En 2024, les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 26 571 482,47 €. Le taux d'exécution des dépenses par rapport aux crédits ouverts atteint 102% pour les opérations réelles.

Les recettes totales de fonctionnement montent à 29 714 483,34 €. Le taux d'exécution des recettes par rapport aux crédits ouverts atteint 104% pour les opérations réelles.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est excédentaire de 3 143 000,87 € hors reprise des résultats de l'exercice précédent. L'excédent repris du CA 2023 est de 1 930 158,34 €. Un montant de 5 073 159,21 € devrait être reporté en excédent de fonctionnement sur le budget de 2025 mais il faut combler le déficit d'investissement de 1 357 011,68 € et c'est donc un montant de 3 716 147,53 € qui est reporté sur le fonctionnement en 2025.

En 2024, les dépenses totales d'investissement étaient de 6 733 806,48 €, 4 175 445,62 € sont inscrits dans les RAR. Le taux d'exécution des dépenses (avec RAR) par rapport aux crédits ouverts atteint 43% pour les opérations réelles.

Les recettes totales d'investissement étaient de 5 971 368,45 €, 3 734 226,37 € sont inscrits dans les RAR. Le taux d'exécution des recettes (avec RAR) par rapport aux crédits ouverts atteint 43% pour les opérations réelles.

En 2024, le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 1 929 015,72 €. En 2023, le résultat d'investissement était déficitaire de 2 691 453,75 €. Un montant de 762 438,03 € est donc reporté en déficit d'investissement sur le budget de 2025.

Le déficit global d'investissement est comblé par la section de fonctionnement pour un montant de 1 357 011,68 €.

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DIEPPE-MARITIME

Les atténuations de charges – Chapitre 013

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
4 200 €	4 200 €	12 700,48 €	302%	302%

Les recettes enregistrées sur ce chapitre correspondent aux remboursements reçus par Dieppe-Maritime de son assureur en matière de personnel, à la compensation du supplément familial de traitement et dans une moindre mesure au remboursement pour décharges d'activités syndicales.

Les produits des services et du domaine – Chapitre 70

Les recettes répertoriées au chapitre 70 regroupent essentiellement les refacturations des charges de personnel et de frais annexes pris en charge par le budget principal vers les budgets annexes (mise à disposition de personnel, assurances, environnement de poste...) ainsi que les recettes issues de l'école de musique.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
1 580 972 €	1 649 429 €	1 687 455,48 €	106%	102%

Sur les refacturations, le montant total des recettes pour 2024 est de 1 418 166,54 €.

En 2024, les redevances enregistrées par l'école de musique, le SYDEMPAD et les recettes collectées par la location d'instruments s'élèvent à 235 558,28 €. Le remboursement des frais de fonctionnement du bâtiment Clemenceau à la Ville de Dieppe s'élève à 31 663,66 €. Le remboursement des frais de copropriété de l'espace Ventabren à la Ville de Dieppe s'élève à 2 067,00 €.

Les impôts et taxes – Chapitre 73

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
9 273 027,01 €	9 269 461,01 €	8 878 639,63 €	95%	95%

La répartition de la perception des principaux impôts et principales taxes est la suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	CA 2024
Fraction de TVA – Compensation TH	5 188 118,00 €
Fraction de TVA – Compensation CVAE	3 353 655,00 €
AC négative	130 548,01 €
FNGIR	88 348,00 €
Paris Hippiques	61 582,01 €
Reversement TFPB ZAE 2024	56 388,61 €

La fiscalité locale – Chapitre 731

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
10 937 015 €	10 943 252 €	11 737 800 €	107 %	107 %

La répartition de la fiscalité locale perçue est la suivante :

	CA 2024
Imp. directs TH, CFE	9 506 782,00 €
Rôles supplémentaires Imp. Directs	239 968,00 €
TASCOM	1 515 070,00 €
IFER	160 537,00 €
GEMAPI	312 636,00 €
Rôles supplémentaires Gemapi	2 807,00 €

Les dotations et participations – Chapitre 74

Ce chapitre est constitué des concours financiers de l'Etat et des participations des différents partenaires.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
6 361 190,65 €	6 584 197,65 €	5 883 026,63 €	163 344,40 €	95%	92%

DGF	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution
Dotation d'intercommunalité	959 079,00 €	959 079,00 €	100%
Dotation de compensation	2 985 000,00 €	2 963 572,00 €	99%
Total DGF	3 944 079 €	3 922 651 €	99%

Viennent s'ajouter les autres concours de l'Etat :

AUTRES CONCOURS ETAT	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024
FCTVA s/dépenses fonctionnement	59 924,00 €	36 890,37 €
Dot. comp. réforme taxe prof.	30 424,00 €	30 424,00 €
Compensations exonér. fiscales	1 683 659,00 €	1 676 960,02 €

Les principales subventions perçues en 2024 sont les suivantes :

PARTENARIATS	CA 2024
Habitat – PIG ANAH	83 926,00 €
Innov. Numérique et Réseaux Etat	17 500,00 €
Plate Form. Renov. Energétiq. Région	40 064,14 €
Développement éco. Etat	14 400,00 €
Espaces naturels sensibles Département Office Français de la Biodiversité	15 602,00 € 30 249,10 €
Culture Département SEAM	11 680,00 € 2 680,00 €

Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Ces recettes sont assez fluctuantes. Elles retracent la perception des différents loyers, des avoirs, des indemnités de sinistres et des remboursements de charges locatives (golf, parking Alpine, maison du stade).

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
113 850 €	113 850 €	247 374,30 €	217%	217%

Les produits spécifiques – Chapitre 77

Les différentes cessions de patrimoine sont également comptabilisées au chapitre 77 mais font l'objet d'une neutralisation en fonctionnement et sont transférées en section d'investissement.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
3 456 €	3 456 €	347 666,80 €	10 059%	10 059%

Les recettes perçues en 2024 sont les suivantes :

Produits exceptionnels	CA 2024
Dégrèvement TF Bâtiment 136	55 057,00 €
Vente Bâtiment 136 à Arques	80 000,00 €
Vente parcelles parking Alpine	166 200,00 €
Vente parcelle AC 537 à Offranville	42 979,20 €
Reprise de matériels	3 430,60 €

Résultat de fonctionnement reporté – Chapitre 002

Il s'agit du report de l'excédent net 2023 qui s'élève à 1 930 158,34 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ces recettes ont été réalisées pour un montant de 919 820,02 €. Il n'y a pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions d'investissement ainsi que leur neutralisation. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DIEPPE-MARITIME

Les charges à caractère général – Chapitre 011

Les services sont vigilants aux dépenses contraintes et on constate une maîtrise des crédits sur l'exercice 2024.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
2 862 260 €	2 867 740 €	2 120 831,62 €	9 990,00 €	74%	73%

Le détail des principales actions est synthétisé dans le tableau suivant :

	Budget 2024	CA 2024
Actions PLIE	153 260,00 €	62 912,08 €
Actions économiques	172 777,00 €	109 633,49 €
Gestion sur les Zones d'activités	344 500,00 €	245 180,72 €
Habitat, GDV	31 249,00 €	4 042,09 €
Aménagement	28 931,00 €	36 153,34 €
SIG	40 949,00 €	33 280,23 €
Gestion du stade	385 461,74 €	262 762,43 €
Gestion du Golf	83 190,00 €	65 906,94 €
Gestion bâtiment école de musique et actions culturelles	82 330,00 €	80 682,03 €
Actions environnementales (ENS, COTEC, Cit'Ergie, SRE...)	134 318,00 €	58 921,20 €
Entretien du réseau d'eaux pluviales	262 100,00 €	122 977,34 €

Sur ce chapitre sont également comptabilisés les dépenses d'énergie, de combustibles et les carburants.

Ces dépenses ont considérablement augmenté entre 2021 et 2024.

Nature	Libellé	2021	2022	2023	2024	Evolution 2021-2024
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	67 401,55 €	137 828,98 €	82 040,21 €	180 065,61 €	167%
60621	COMBUSTIBLES	45 814,08 €	187 843,17 €	145 999,11 €	114 853,99 €	150%
60622	CARBURANTS	14 261,48 €	19 044,90 €	18 653,61 €	17 984,63 €	26%

Les charges de personnel – Chapitre 012

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
4 924 676 €	4 941 085 €	4 803 568,04 €	97%	97%

Les dépenses de la masse salariale font l'objet d'un suivi rigoureux. Les crédits ont été utilisés à hauteur de 97%.

Les agents ont bénéficié d'une revalorisation du régime indemnitaire à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- Augmentation de l'IFSE (en net) de : 50 € pour les agents de catégorie C, 45 € pour les agents de catégorie B et 40 € pour les agents de catégorie A.

Les atténuations de produits – Chapitre 014

Ce prélèvement sur recettes correspond en grande partie aux attributions de compensations à verser aux communes membres, à la dotation de solidarité communautaire versée à la Ville de Dieppe et au reversement du FPIC au titre de la part de contribution de Dieppe-Maritime et ses communes membres.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
8 092 155 €	8 063 479 €	8 063 478,99 €	99%	100%

	CA 2024
Attributions de compensation	7 166 650,99 €
FPIC	765 204,00 €
DSC	124 000,00 €
Autres restitutions d'impôts	7 624,00 €
Total	8 063 478,99 €

Les charges de gestion courante – Chapitre 65

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
9 246 313,55 €	9 734 824,55 €	9 385 839,92 €	101%	96%

Ce chapitre recense en majeure partie les contingents versés aux divers organismes intercommunaux tels que le SDIS, le PETR Dieppe Pays Normand et le SYDEMPAD.

Il enregistre aussi les participations d'équilibre des budgets annexes et la subvention versée à l'Office de tourisme.

Les principales subventions et contributions versées :

	CA 2024
Contrat de Ville	67 000,00 €
SYDEMPAD	3 434 640,72 €
SDIS	1 744 909,00 €
Transmanche	691 694,37 €
PETR Dieppe Pays Normand	322 894,00 €
Office de Tourisme	150 000,00 €
Ports de Normandie	50 000,00 €
Dieppe OPAH RU	26 795,00 €
GEMAPI	312 440,70 €
Hors GEMAPI	95 762,55 €
SARE	10 980,00 €
Initiative Dieppe Bresle	11 767,00 €
Académie Bach	90 000,00 €
Dieppe Scène Nationale	240 000,00 €
Santé	31 000,00 €
Conservatoire Espaces Naturels	95 046,48 €
ESTRAN (suivi litt. & PCAET)	40 255,20 €
Syndicat Mixte Seine Maritime Numérique	3 991,00 €
Echiquier dieppois	2 000,00 €
Ciné Deep	5 000,00 €
Terres de Paroles	5 000,00 €
Orchestre Symphonique Arques	4 000,00 €
Les Musicales de Normandie	1 000,00 €
SDEC 76	75,00 €
Total	7 436 251,02 €

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes :

	CA 2024
Transports	745 238,36 €
ZAC Euro II – Tranche 2	477 000,00 €
Centre de Santé	475 692,33 €
Total	1 697 930,69 €

Les charges financières – Chapitre 66

Il s'agit du paiement des intérêts annuels relatifs au remboursement de la dette auprès des partenaires bancaires.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
370 000 €	370 000 €	315 023,62 €	85%	85%

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ces dépenses ont été réalisées pour un montant de 1 839 690,28 €. Il n'y a pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les dotations aux amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

Le virement à la section d'investissement – Chapitre 023

Ce chapitre détermine au moment de l'élaboration du budget l'autre part de l'autofinancement permettant de financer la section d'investissement. Il s'agit en quelque sorte du résultat prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement. Il ne donne pas lieu à émission de mandat (réalisation de la dépense) au cours de l'exercice. Ce virement est exécuté, le cas échéant dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant. Le chapitre 023 avait été budgété en 2024 à 5 019 395,45 €.

C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DIEPPE-MARITIME

Les dotations – Chapitre 10

La recette inscrite au chapitre 10 est constituée du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, Dieppe-Maritime récupère par ce mécanisme une partie de la réalisation de ses investissements.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
1 070 756,82 €	1 070 756,82 €	300 573,90 €	170 587,73 €	44%	44%

Les subventions – Chapitre 13

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
3 881 778,05 €	4 503 889,05 €	45 616,96 €	3 124 568,68 €	82%	70%

Le détail des subventions 2024 est le suivant :

PARTENAIRES	SUBVENTIONS	Budget 2024	CA 2024	Reports 2024
ETAT	SUBV AIDES A LA PIERRE	1 383 528,00 €	29 824,00 €	1 383 528,00 €
ETAT	SUBV AMENAGEMENT AIRE DE GRAND PASSAGE GENS DU VOYAGE	1 150 504,00 €		1 145 089,59 €
ETAT	CONTRAT TERRITOIRE – MARCHE FOUILLES ZONE EUROCHANNEL 3	510 000,00 €		
EDF	CONTRAT TERRITOIRE – MARCHE FOUILLES ZONE EUROCHANNEL 3	510 000,00 €		
DEPARTEMENT	ESPACES NATURELS REMARQUABLES	13 200,00 €		12 000,00 €
DEPARTEMENT	ENVIRONNEMENT – RANDONNEE	6 600,00 €		
ETAT	SUBV CAMPUS CONNECTE			9 703,00 €
DEPARTEMENT	SUBV SHEMA DIRECTEUR GESTION EAUX PLUVIALES	284 908,63 €	5 641,26 €	279 267,37 €
ETAT	SUBV SHEMA DIRECTEUR GESTION EAUX PLUVIALES	279 800,00 €		279 784,00 €
REGION	SUBV PHASE 1 EUROCHANNEL III	365 348,42 €	10 151,70 €	15 196,72 €
TOTAL		4 503 889,05 €	45 616,96 €	3 124 568,68 €

Les emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
4 534 457,48 €	4 534 457,48 €	3 690 000,00 €	0,00 €	81%	81%

L'emprunt de 3 690 000 € souscrit en 2023 auprès de l'Agence France Locale a fait l'objet d'un tirage en juin 2024.

Les immobilisations financières – Chapitre 27

Il s'agit entre autres des remboursements de prêts accordés par Dieppe-Maritime et du remboursement de dépôts et cautionnements.

	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
Remboursement avance couveuse d'entreprise	34 645,00 €	34 645,00 €	
Remboursement avance trésorerie SPA	35 000,00 €		35 000,00 €
Total	69 645,00 €	34 645,00 €	35 000,00 €

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces recettes ont été réalisées pour un montant de 1 839 690,28 €. Il n'y a pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements ainsi que les opérations de sorties d'actif. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses de fonctionnement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

Les opérations patrimoniales – Chapitre 041

Ces recettes ont été réalisées pour un montant de 54 393,91 €. Il n'y a pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable.

Le virement de la section fonctionnement – Chapitre 021

Ce chapitre détermine au moment de l'élaboration du budget l'autre part de l'autofinancement permettant de financer la section d'investissement. Il s'agit en quelque sorte du résultat prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement. Il ne donne pas lieu à émission de titre (réalisation de la recette) au cours de l'exercice. Ce virement est exécuté, le cas échéant, dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant. Le chapitre 021 avait été budgété en 2024 pour 5 019 395,45 €.

D - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DIEPPE-MARITIME

Les emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Il s'agit du remboursement du capital de la dette contractée auprès des partenaires bancaires.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
964 100 €	864 200 €	864 197,89 €	0,00 €	90%	100%

Les subventions d'équipement versées – Chapitre 204

Ce chapitre regroupe les subventions d'équipements que Dieppe-Maritime verse à ses partenaires, notamment celles issues du contrat de territoire.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
3 087 728,45 €	3 095 987,45 €	549 934,44 €	2 201 954,83 €	89%	89%

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SUBVENTIONS	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
AIDES A LA PIERRE - OPERATION P050301	1 413 362,00 €		1 413 352,00 €
PLH - ACTION 2 LOGEMENTS SOCIAUX - OPERATION P050302	413 365,00 €	93 000,00 €	255 375,00 €
PLH - ACTION 4 PIG - OPERATION P050306	187 790,00 €	60 300,00 €	57 300,00 €
PLH - ACTION 5 OPAH RU - OPERATION P050308	47 700,00 €	10 500,00 €	9 000,00 €
PLH – REHABILITATION DU PARC SOCIAL	91 250,00 €		80 000,00 €
AIDES AUX ENTREPRISES - OPERATION P050106	132 793,99 €	39 322,05 €	20 000,00 €
PETR – CONTRIBUTION BUDGETAIRE 2024	26 598,00 €	11 607,00 €	
FONDS ESS - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	7 200,00 €	7 700,00 €	4 500,00 €
INVESTISSEMENTS GOLFIQUES	90 750,00 €	40 750,00 €	50 000,00 €
PARTICIPATION STATUTAIRE PORTS DE NORMANDIE	262 735,72 €	175 000,00 €	12 735,72 €
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - OPERATION P050212	344 786,74 €	75 005,39 €	273 367,11 €
CONTRAT TERRITOIRE – FRONT DE MER DIEPPE	28 750,00 €	28 750,00 €	
ENVIRONNEMENT – ESPACES NATURELS REMARQUABLES	10 000,00 €		
CULTURE – ETUDE CENTRE JEAN RENOIR	26 325,00 €		26 325,00 €
CULTURE – RELEVAGE DE L'ORGUE DU SYDEMPAD	4 581,00 €		
PLH – ACCESSION SOCIALE	8 000,00 €	8 000,00 €	
TOTAL GENERAL CHAPITRE 204	3 095 987,45 €	549 934,44 €	2 201 954,83 €

Les immobilisations incorporelles – Chapitre 20

Ce chapitre recense les frais d'études pouvant être suivis de travaux ainsi que l'acquisition de logiciels ou licences informatiques. Par cette augmentation de crédits, Dieppe-Maritime tend à garantir le développement des années à venir par la multiplication des études, préalable indispensable au lancement de futur projet structurant.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
689 285,22 €	733 866,05 €	167 513,93 €	520 335,26 €	100%	94%

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

FRAIS D'ETUDES			
	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
Zones d'activité économiques – Plans topo	48 300,00 €	0,00 €	3 300,00 €
Evaluation du PLH (op P050312)	29 640,00 €	29 640,00 €	
Schéma directeur gestion des eaux pluviales	249 472,58 €		278 222,95 €
Contrat de territoire - Etudes aménagement pôle multimodal (Op P060103)	121 391,34 €		121 391,34 €
Contrat territoire – Etudes ZAC Eurochannel 3 (Op P060106)	11 223,69 €	3 272,40 €	1 587,00 €
Aménagement Chemin de la Rivière (op P050215)	46 500,00 €		46 500,00 €
Stade – Mission SSI	3 600,00 €	3 600,00 €	
Etudes pour création aire de grand passage	57 230,00 €	35 799,36 €	15 210,00 €
Golf – Projet solaire photovoltaïque			3 414,00 €
Regma – Etude pour la Réhabilitation du Bâtiment 136 (op P050214)	28 875,00 €	12 451,05 €	
Total	596 232,61 €	84 762,81 €	469 625,29 €
LOGICIELS ET LICENCES INFORMATIQUES			
	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
SIG (Op P050401)	53 199,00 €	16 827,00 €	36 371,40 €
Licences bureautique, antivirus... (Op P051402)	80 184,27 €	64 663,08 €	12 554,40 €
Logiciels pour la rénovation énergétique	2 233,34 €	1 125,04 €	703,34 €
Site Internet Campus Connecté (Op P050119)	800,00 €		
Habitat - Logiciel CAP RENOV	136,00 €	136,00 €	
Logiciel alarme anti-intrusion	1 080,83 €		1 080,83 €
Total	137 633,44 €	82 751,12 €	50 709,97 €

Les immobilisations corporelles – Chapitre 21

Ce chapitre retrace les travaux immobilisés sur l'année ainsi que les différentes acquisitions de biens immobiliers ou mobiliers.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
8 754 672,78 €	8 621 204,95 €	1 408 457,29 €	886 763,07 €	26%	27%

Les interventions sur les réseaux, abords et voiries des zones d'activités :

	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
Zone Bréauté	385 534,35 €	3 480,00 €	42 422,66 €
Zone Delaporte	304 058,00 €	4 861,20 €	11 650,80 €
Zone Douxmesnil	3 033,00 €	3 033,00 €	
Zone Eurochannel 1	365 840,00 €	2 340,00 €	41 641,50 €
Zone de l'octroi Martin-Eglise	636,00 €		636,00 €
Total	1 059 101,35 €	13 714,20 €	96 350,96 €

Les dépenses d'aménagement urbain :

	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
Aménagement Zone Eurochannel II	32 756,00 €		
Aménagement Zone Eurochannel III	490 350,00 €	485 638,87 €	
Aménagement Zone Maison Blanche Grèges	1 680,00 €	1 680,00 €	
Aménagement Aire de Grand Passage	1 371 218,12 €	516 435,78 €	27 529,88 €
Total	1 896 004,12 €	1 003 754,65 €	27 529,88 €

Les équipements de l'administration :

	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
Matériel bureau et informatique	170 418,17 €	102 875,95 €	68 394,50 €
Mobilier	6 000,00 €		8 164,92 €
Divers	16 159,00 €		1 971,89 €
Total	192 577,17 €	102 875,95 €	78 531,31 €

Les travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales :

	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
Travaux sur le réseau EP	398 032,28 €	162 997,24 €	170 582,33 €
Bassin de rétention – pose de clôtures	342,00 €	342,00 €	
Total	398 374,28 €	163 339,24 €	170 582,33 €

Les travaux et équipements sur les différents sites :

	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
Golf (création zone technique, renouvellement des installations de chauffage)	218 132,62 €	306,99 €	11 804,00 €
Maison du Gardien – Stade	106,19 €	106,19 €	
Stade (Renault master, débroussailleuse, épandeur ...)	110 261,27 €	66 798,89 €	39 396,75 €
Ecole musique (Offranville et SYDEMPAD)	40 894,40 €	30 000,02 €	10 796,51 €
Espaces naturels	40 656,00 €	5 916,00 €	4 200,00 €
Campus Connecté	500,00 €	49,99 €	
Economie Sociale et Solidaire	25 000,00 €		
Clémenceau (Renouvellement installations de chauffage, achat du bâtiment)	2 890 368,56 €	368,56 €	
Maison Rénovation (renouvellement des installations de chauffage)	238,94 €	238,94 €	
Hôtel d'agglomération (renouvellement des installations de chauffage)	651,22 €	651,22 €	
CFEC (centrale alarme, travaux aménagement)	607 356,59 €	20 336,45 €	426 691,33 €
Total	3 934 165,79 €	124 773,25 €	492 888,59 €

Le contrat de territoire - Maîtrise d'ouvrage assurée par Dieppe-Maritime :

	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
Aménagement Zone Eurochannel 3	1 140 880,00 €		20 880,00 €
Réfection des terrains du stade Dasnias	102,24 €		
Total	1 140 982,24 €	0,00 €	20 880,00 €

Les immobilisations en cours – Chapitre 23

Ce chapitre retrace les travaux ne pouvant s'immobiliser sur un an, les avances forfaitaires versées dans le cadre de marché de travaux ainsi que les avances versées à la SHEMA dans le cadre des études Eurochannel 3 inscrites au contrat de territoire.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
1 011 298,80 €	1 583 298,80 €	71 637,10 €	556 402,46 €	62%	40%

	Budget 2024 (après DM)	CA 2024	Reports 2024
Travaux signalétique	23 321,32 €	18 186,12 €	5 093,28 €
Convention de mandat Eurochannel 3	627 977,48 €	35 117,00 €	
Convention de mandat Centre aquatique	360 000,00 €		
Travaux centre aquatique	572 000,00 €		546 249,31 €
Avance forfaitaire marché de travaux CFEC			5 059,87 €
Avance forfaitaire marché de travaux Aire de Grand Passage		18 333,98 €	
Total	1 583 298,80 €	71 637,10 €	556 402,46 €

Dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10

Ce chapitre reprend les dépenses de FCTVA.

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
474 076 €	474 076 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%

Les participations et créances rattachées à des participations – Chapitre 26

Prévision budgétaire 2024	Prévision budgétaire 2024 (après DM)	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
31 400 €	31 400 €	6 398,15 €	0,00 €	20%	20%

Il s'agit de la participation à l'Agence France Locale.

Résultat d'investissement reporté – Chapitre 001

Il s'agit du report du déficit brut (hors restes à réaliser) 2024 de la section d'investissement sur les réalisations 2024 qui s'élève à 2 691 453,75 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces dépenses ont été réalisées pour un montant de 919 820,02 €. Il n'y a pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions d'investissement ainsi que leur neutralisation. Elles trouvent leur contrepartie en recettes de fonctionnement.

Opérations patrimoniales – Chapitre 041

Un montant de 1 637 978 € a été prévu au budget primitif avec une réalisation de 54 393,91 € sur l'exercice 2024.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

27400

-
-

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	1 930 158,34 €
Déficit fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2024	3 143 000,87 €
ou Déficit de fonctionnement année 2024	0,00 €
Total Excédent de fonctionnement	5 073 159,21 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

Déficit d'investissement reporté	2 691 453,75 €
Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Excédent investissement année 2024	1 929 015,72 €
Déficit d'investissement 2024	0,00 €
Total Excédent d'investissement	0,00 €
Ou Total Déficit d'investissement	762 438,03 €

0,00 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	4 165 455,62 €
Recettes d'investissement reportées	3 570 881,97 €
Solde positif	
Ou Solde Négatif	594 573,65 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	1 357 011,68 €
---------------------------------	-----------------------

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	1 357 011,68 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	3 716 147,53 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	0,00 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	762 438,03 €

III - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget annexe des transports regroupe les crédits afférents :

- Au transport urbain : le réseau « DEEP MOB » est exploité par la société Transdev Urbain Dieppe dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) ;
- Au transport scolaire secondaire : géré à la fois dans le cadre de la DSP pour les lignes dont la desserte est exclusivement réalisée sur le ressort territorial de l'Agglomération, et par une mutualisation avec la Région Normandie pour les lignes pénétrantes sur le ressort territorial de l'Agglomération ;
- Au transport scolaire primaire : géré par l'Agglomération via des marchés spéciaux d'exploitation ;
- A l'occupation de la gare routière de Dieppe : gérée par convention avec SNCF et Gares & Connexions.

En 2024, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 5 562 036,84 €.

Le budget 2024 s'est équilibré grâce à une subvention du budget principal de 745 238,89 €.

En 2024, le taux d'exécution sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 99% et de 99% sur les recettes réelles de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 378 745,55 € et 32 964 € sont inscrits en restes à réaliser.

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles d'investissement (avec reports) est de 63%.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 270 207,60 €.

Le résultat d'investissement est déficitaire de 108 537,95 €.

En 2023, le résultat d'investissement était excédentaire de 362 994,63 € et un montant de 254 456,68 € est donc reporté en excédent d'investissement sur le budget de 2025.

Produits de gestion 2024	4 778 395,90 €
Charges de gestion 2024	5 269 013,82 €
Excédent brut de fonctionnement	- 490 617,92 €
Taux de rentabilité d'exploitation	- 10%
Résultat financier	- 20 632,15 €
Produits et charges exceptionnels + reprises sur amortissements et provisions	743 055,62 €
CAF BRUTE	231 805,55 €
Annuité en capitale de la dette	108 111,58 €
CAF NETTE	123 693,97 €

Il ne faut pas oublier qu'il y a une subvention d'équilibre du budget principal. Dans le cas contraire, le budget des transports ne pourrait s'équilibrer.

A - LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Les produits des services et du domaine – Chapitre 70

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
105 940 €	105 940 €	100%	100%

Chaque année, le budget principal reverse au budget transport l'ensemble des attributions de compensations spécifiques au transport pour un montant de 105 940 €.

Les impôts et taxes – Chapitre 73

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
3 400 000 €	3 535 472,05 €	104%	104%

Il s'agit du versement transport, contribution locale des employeurs perçue par l'URSSAF et reversée aux collectivités locales compétentes en matière de transports.

Les dotations et participations – Chapitre 74

	Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
Etat – Dotation Générale de Décentralisation	125 000 €	100 011,42 €	80%	80%
Région – Frais de fonctionnement Gare routière + transports scolaires	679 230 €	679 218,00 €	100%	100%
Communes – Gratuité personnes âgées	230 000 €	262 230,04 €	114%	114%
Total chapitre 74	1 034 230 €	1 041 459,46 €	101%	101%

Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

La recette inscrite concerne la redevance de sous occupation de la gare routière versées par les différentes sociétés de transports.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
75 782 €	95 524,39 €	126%	126%

Les produits exceptionnels – Chapitre 77

Une subvention du budget principal à hauteur de 745 238.89 € a été nécessaire pour équilibrer le budget 2024.

	Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
Total chapitre 77	962 101 €	745 238,89 €	77%	77%

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ces recettes ont été réalisées pour un montant de 38 402,05 €. Il n'y pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

B - LES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Les charges à caractère général – Chapitre 011

	Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
Fournitures diverses	5 285,00 €	6 151,91 €	116%	116%
Services extérieurs (locations immobilières, charges locatives, assurances, entretien et réparations...)	4 483 813,00 €	4 544 524,43 €	101%	101%
Autres services extérieurs (affranchissement, services bancaires, cotisations, déplacements, mission, transports collectifs, publicité, frais de nettoyage ...)	578 973,00 €	516 732,24 €	89%	89%
Impôts, taxes et versements assimilés	11 499,63 €	11 156,00 €	97%	97%
Total chapitre 011	5 079 570,63 €	5 078 564,58 €	100 %	100 %

Les charges de personnel – Chapitre 012

Les dépenses de personnel ont été réalisées à hauteur de 165 873,41 € en 2025.

	Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
Total chapitre 012	207 246 €	165 873,41 €	80%	80%

Les charges de gestion courante – Chapitre 65

Ce chapitre comptabilise la cotisation statutaire au syndicat Atoumod ainsi que le cas échéant, les admissions en non-valeur.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
24 595 €	24 575,83 €	100%	100%

Les charges financières – Chapitre 66

Il s'agit du paiement des intérêts annuels relatifs au remboursement de la dette auprès des partenaires bancaires.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
22 100 €	20 632,15 €	94%	94%

Les charges exceptionnelles – Chapitre 67

Ce chapitre est consacré aux opérations de régularisation comptable mais également au remboursement pour le versement transport par la région et la rénovation d'arrêts de bus et de location de vélos.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
12 700 €	2 183,27 €	17%	17%

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ces dépenses ont été chiffrées à 284 170 €. Il n'y pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent la dotation aux amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Résultat d'investissement reporté – Chapitre 001

362 994,63 € ont été ouverts au budget 2024.

Emprunts et dettes assimilés – Chapitre 16

Aucun emprunt contracté sur l'exercice 2024.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces recettes ont été exécutées pour un montant de 270 207,60 €. Il n'y pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses de fonctionnement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

D - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Les emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Il s'agit du remboursement du capital de la dette contractée auprès des partenaires bancaires.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
108 500 €	108 111,58 €	100%	100%

Les opérations d'équipement – Chapitre 21

Ce chapitre retrace les immobilisations corporelles.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
464 951 €	263 814,16 €	57%	57%

Les participations, créances rattachées à des participations – Chapitre 26

Le montant de la participation à l'Agence France Locale s'élève à 1 381,76 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces dépenses ont été budgétées pour un montant de 38 419 €. Il n'y pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions d'investissement. Elles trouvent leur contrepartie en recettes de fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

27403

-
-

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Déficit fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2024	0,00 €
ou Déficit de fonctionnement année 2024	0,00 €
Total Excédent de fonctionnement	0,00 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Excédent d'investissement reporté	362 994,63 €
Excédent investissement année 2024	0,00 €
Déficit d'investissement 2024	108 537,95 €
Total Excédent d'investissement	254 456,68 €
Ou Total Déficit d'investissement	0,00 €

0,00 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	32 964,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Solde positif	0,00 €
Ou Solde Négatif	32 964,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	0,00 €
---------------------------------	---------------

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	0,00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	0,00 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	254 456,68 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	0,00 €

IV - BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES

Ce budget annexe retrace les écritures comptables des bâtiments économiques, propriétés de Dieppe-Maritime, et non celles des zones d'activités dans leur ensemble. Les frais relatifs à l'entretien des zones d'activités (voiries, éclairage, espaces verts...) sont inscrits au budget principal.

Dieppe-Maritime gère un portefeuille de **4 bâtiments économiques** hébergeant **17 locataires** (sous conventions d'occupation précaire) :

- **Pépinière d'Entreprises Créa+**, Parc Régional d'Activités EuroChannel, Neuville-lès-Dieppe, rue André-Marie Ampère > 7 locataires (dont 2 louant plusieurs ateliers et bureaux) ;
A noter : que l'étage de Créa+ ne répond pas aux normes PMR / la disponibilité d'un atelier suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise MILEE (deux prospects en cours pour le louer) ;
- **Hôtel d'Entreprises n°1**, Parc Régional d'Activités EuroChannel, Martin-Eglise, rue Louis Blériot > 6 locataires (tous les ateliers sont loués) ;
- **Hôtel d'Entreprises n°2**, Parc Régional d'Activités EuroChannel, Martin-Eglise, rue Jean Rédélé > 3 locataires occupant 4 modules sur 5. A noter la disponibilité du module n°3 suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise ATI ;
- **Bâtiment Alpine** (ex-Innovex), Parc Régional d'Activités EuroChannel, Martin-Eglise, Rue Louis Blériot > 1 locataire.

Le bâtiment Créa+ dispose également d'une **salle de réunion** pour des locations à la demi-journée, journée ou à la semaine.

Les démarches de promotion des ateliers inoccupés et administratives (rédaction des mémoires de redevance/charges, des conventions d'occupation précaire, états des lieux d'entrée/sortie, etc...) sont assurées par le service « Développement économique, Formation, ESS et Politique de la ville ».

Les démarches liées aux cessions de biens sont assurées par le service « Aménagement du Territoire et Habitat ».

La gestion de l'entretien et des travaux d'aménagement, d'amélioration et de mise aux normes des bâtiments économiques est assurée par le service « Patrimoine, Voiries et Equipements communautaires ».

• ***La section de fonctionnement***

En 2024, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 295 118,86 €.

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 94%.

En 2024, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 307 025,70 €.

Le taux d'exécution sur les recettes réelles de fonctionnement est de 282%.

Ce taux d'exécution élevé est lié à la vente du bâtiment DMI enregistrée en produits exceptionnels.

Le résultat de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 11 969,84 €.

• ***La section d'investissement***

En 2024, les dépenses d'investissement se sont élevées à 462 180,49 €.

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles d'investissement (avec reports) est de 22%.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 840 817,67 €.

Le taux d'exécution sur les recettes réelles d'investissement (avec reports) est de 1%.

Ces taux d'exécution sont liés à des écritures liées à la vente du bâtiment de DMI.

Le résultat d'investissement est excédentaire de 1 378 637,18 € mais il y a 46 643,88 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

En 2023, le résultat d'investissement était excédentaire de 8 486,97 € et un montant de 1 387 124,15 € est donc reporté en excédent d'investissement sur le budget de 2025.

Produits de gestion 2024	766 887,60 €
Charges de gestion 2024	364 200,50 €
Excédent brut de fonctionnement	402 687,10 €
Taux de rentabilité d'exploitation	53%
Résultat financier	- 110 915,98 €
Produits et charges exceptionnels + reprises sur amortissements et provisions	1 408 013,00 €
CAF BRUTE	1 699 784,12 €
Annuité en capitale de la dette	335 127,13 €
CAF NETTE	1 364 656,99 €

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES

Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

L'essentiel des recettes du budget des bâtiments économiques est regroupé dans le chapitre 75 qui correspond aux perceptions des loyers et charges locatives des entreprises hébergées.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
747 301,68 €	766 887,60 €	103%	103%

Les produits exceptionnels – Chapitre 77

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
0 €	1 408 013 €	-	-

Opérations d'ordre de transfert entre sections - Chapitre 042

Ces recettes ont été exécutées pour un montant de 132 125,10 €. Il n'y a pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES

Les charges à caractère général – Chapitre 011

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des différents sites (dépenses des bâtiments tels que les fluides et l'entretien, les assurances, les taxes foncières...).

La décomposition de ces dépenses est la suivante :

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
290 642 €	264 198,52 €	91%	91%

Les charges de personnel – Chapitre 012

Le budget annexe bâtiments économiques ne génère pas de traitement mais rembourse au budget principal le concours du personnel administratif et technique de Dieppe-Maritime.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
100 000 €	100 000 €	100%	100%

Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
1 500	1,98 €	-	-

Les charges financières – Chapitre 66

Il s'agit du paiement des intérêts annuels relatifs au remboursement de la dette auprès des partenaires bancaires.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
111 189 €	110 915,98 €	100%	100%

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ces dépenses ont été enregistrées pour un montant de 1 820 002,38 €. Il n'y pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent la dotation aux amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES

Les dotations – Chapitre 10

Le compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés a été mouvementé à hauteur de 20 815,29 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces recettes ont été réalisées pour un montant de 1 820 002,38 €. Il n'y pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses de fonctionnement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

D - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES

Les emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Il s'agit du remboursement du capital de la dette contractée auprès des partenaires bancaires ainsi que les remboursements de cautions aux locataires partants. Le montant total du chapitre 16 s'élève à 335 127,13 €.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
335 329,57 €	335 127,13 €	18 643,88 €	94%	94%

Les immobilisations corporelles – Chapitre 21

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
1 361 343,43 €	37 767,29 €	28 000 €	3%	3%

Les participations – Chapitre 26

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
3 805 €	3 804,85 €	0 €	100%	100%

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces dépenses ont été réalisées pour un montant de 132 125,10 €. Il n'y pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions d'investissement. Elles trouvent leur contrepartie en recettes de fonctionnement.

27404

-
-

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	41 392,71 €
Déficit fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2024	11 969,84 €
ou Déficit de fonctionnement année 2024	0,00 €
Total Excédent de fonctionnement	53 362,55 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Excédent d'investissement reporté	1 378 637,18 €
Excédent investissement année 2024	8 486,97 €
Déficit d'investissement 2024	0,00 €
Total Excédent d'investissement	1 387 124,15 €
Ou Total Déficit d'investissement	0,00 €

0,00 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	46 643,88 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Solde positif	0,00 €
Ou Solde Négatif	46 643,88 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	0,00 €
---------------------------------	---------------

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	0,00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	53 362,55 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	1 387 124,15 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	0,00 €

V - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'exploitation du service eau potable de Dieppe-Maritime est confiée, dans le cadre d'un contrat d'affermage, à la société VEOLIA Eau.

La collectivité garde la maîtrise d'ouvrage et la charge directe de la réalisation des travaux d'investissement sur les réseaux de distribution et les sites de production.

- La section de fonctionnement

En 2024, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 919 313,65 €.

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 96%.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 1 243 852,99 €.

Le taux d'exécution sur les recettes de réelles de fonctionnement est de 105%.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement s'élève à 324 539,34 €.

- La section d'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 530 640,79 € et 544 973,55 € sont inscrits dans les RAR.

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles d'investissement (avec reports) est de 85%. Le technicien chargé des opérations de renouvellement de réseaux d'eau potable a quitté ses fonctions en juin 2023 et n'a été remplacé qu'en novembre 2023 ; aussi plusieurs opérations ont dû être reportées en 2024.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 220 606,09 €.

Le taux d'exécution sur les recettes réelles d'investissement (avec reports) est de 100%.

Le résultat d'investissement est déficitaire de 310 034,70 €.

En 2023, le résultat d'investissement était excédentaire de 22 262,23 €. Un montant de 287 772,47 € est donc reporté en déficit d'investissement sur le budget de 2025.

Le déficit d'investissement lié au RAR nécessite un virement de la section de fonctionnement de 800 792,02 € pour le couvrir.

Un excédent de 424 483,53 € sera donc reporté en fonctionnement.

Produits de gestion 2024	1 144 968,57 €
Charges de gestion 2024	260 777,59 €
Excédent brut de fonctionnement	884 190,98 €
Taux de rentabilité d'exploitation	77 %
Résultat financier	- 8 303,23 €
Produits et charges exceptionnels + reprises sur amortissements et provisions	15,00 €
CAF BRUTE	875 902,75 €
Annuité en capitale de la dette	44 811,43 €
CAF NETTE	831 091,32 €

A - LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les produits des services et du domaine – Chapitre 70

La recette du chapitre 70 est issue des taxes et redevances, locations diverses, vente d'eau.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
1 060 278,79 €	1 096 714,01 €	103%	102%

Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Une recette a été réalisée au chapitre 75 au titre de la redevance pour occupation du domaine public et de la redevance de contrôle du concessionnaire.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
33 000 €	48254,56 €	146,23%	146,23%

Les produits exceptionnels – Chapitre 77

Une recette exceptionnelle a été réalisée au chapitre 77.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
0 €	15 €	-	-

Opérations d'ordre de transfert entre sections - Chapitre 042

Ces recettes ont été exécutées pour un montant de 98 872 €. Il n'y pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

B - LES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les charges à caractère général – Chapitre 011

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
92 130 €	75 107,97 €	82%	82%

Les charges de personnel – Chapitre 012

La part des dépenses la plus importante est consacrée aux charges de personnel. 185 669,62 € sont enregistrés au chapitre 012.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
186 000 €	185 669,62 €	100%	100%

Les autres charges de gestion courante -Chapitre 65

Aucune dépense enregistrée sur ce chapitre.

Les charges financières – Chapitre 66

Il s'agit du paiement des intérêts annuels relatifs au remboursement de la dette auprès des partenaires bancaires. Il s'élève à 8 303,24 € pour l'année 2024.

Les charges exceptionnelles – Chapitre 67

Des charges exceptionnelles sont enregistrées pour 52 085,52 € (annulation de titres et notamment remboursement du trop-perçu de la surtaxe au concessionnaire qui a comptabilisé deux fois le mois de mai 2022 lors de la première année du contrat).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ces dépenses ont été exécutées pour un montant de 598 147,31 €. Il n'y pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent la dotation aux amortissements ainsi qu'éventuellement les opérations de sorties d'actif. Elles trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les réserves – Chapitre 106

Le compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés a enregistré des recettes à hauteur de 622 458,78 €.

Les subventions d'investissement reçues - Chapitre 13

Un montant de 31 954 € a été enregistré sur l'exercice 2024 de la part du département.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections - Chapitre 040

Ces recettes ont été enregistrées pour un montant de 598 147,31 €. Il n'y pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses de fonctionnement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

D - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
44 812 €	44 811,43 €	0 €	100%	100%

Les immobilisations incorporelles – Chapitre 20

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif (avec RAR)	Taux d'exécution après DM (avec RAR)
143 116,82 €	103 116,82 €	47 646,69 €	72%	72%

Il s'agit de l'étude de sécurisation des secteurs de distribution de Dieppe et Offranville, qui a permis d'examiner finement les besoins en eau pour la construction de l'EPR 2 de Penly et de vérifier les capacités et le fonctionnement des ouvrages.

Les immobilisations corporelles – Chapitre 21

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif (avec RAR)	Taux d'exécution après DM (avec RAR)
2 029 191,18 €	1 733 586,06 €	414 826,76 €	85%	85%

Les immobilisations en cours – Chapitre 23

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif (avec RAR)	Taux d'exécution après DM (avec RAR)
120 000 €	94 750 €	82 500 €	79 %	79 %

Il s'agit de l'étude de maîtrise d'œuvre du réservoir de Vasarely dont le marché a été attribué fin 2024.

Les participations et créances rattachées à des participations – Chapitre 26

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
481 €	480,61 €	0 €	100%	100%

Il s'agit des participations à l'Agence France Locale.

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces dépenses ont été enregistrées pour un montant de 98 869,42 €. Il n'y pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions d'investissement. Elles trouvent leur contrepartie en recettes de fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

27401

-
-

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	900 736,21 €
Déficit fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2024	324 539,34 €
ou Déficit de fonctionnement année 2024	0,00 €
Total Excédent de fonctionnement	1 225 275,55 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

Déficit d'investissement reporté	
Excédent d'investissement reporté	22 262,23 €
Excédent investissement année 2024	0,00 €
Déficit d'investissement 2024	310 034,70 €
Total Excédent d'investissement	0,00 €
Ou Total Déficit d'investissement	287 772,47 €
	0,00 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	544 973,55 €
Recettes d'investissement reportées	31 954,00 €
Solde positif	
Ou Solde Négatif	513 019,55 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	800 792,02 €
---------------------------------	---------------------

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	800 792,02 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	424 483,53 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	0,00 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	287 772,47 €

VI - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'exploitation du service assainissement de Dieppe-Maritime est confiée, dans le cadre d'un contrat d'affermage, à la société VEOLIA Eau.

- La section de fonctionnement

En 2024, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 1 712 652,76 €.

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 91%.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 2 265 883,62 €.

Le taux d'exécution sur les recettes réelles de fonctionnement est de 103%

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement s'élève à 553 230,86 €.

- La section d'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 274 167,25 € et 1 090 165,85 € sont inscrits dans les restes à réaliser (RAR).

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles d'investissement (avec reports) est de 42% (l'excédent important explique ce faible taux). A noter que le départ de plusieurs techniciens du service fin 2022 et mi 2023 a fortement impacté la réalisation des travaux sur ce service. Le remplacement de ces agents n'a pu avoir lieu qu'en mars et juin 2024.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 837 335,77 € et 1 888 011,95 € sont enregistrés dans les RAR.

Le taux d'exécution sur les recettes réelles d'investissement (avec reports) est de 112%.

Le résultat d'investissement est excédentaire de 563 168,52 €.

En 2023, le résultat d'investissement était déficitaire de 2 541 843,69 €. Un montant de 1 978 675,11 € est donc reporté en déficit d'investissement sur le budget de 2025.

Produits de gestion 2024	1 884 473,63 €
Charges de gestion 2024	637 135,67 €
Excédent brut de fonctionnement	1 247 337,96 €
Taux de rentabilité d'exploitation	66 %
Résultat financier	
Produits et charges exceptionnels + reprises sur amortissements et provisions	- 47 842,88 €
CAF BRUTE	1 199 495,08 €
Annuité en capitale de la dette	51 621,54 €
CAF NETTE	1 147 873,54 €

A - LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les produits des services et du domaine – Chapitre 70

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
1 786 273,55 €	1 820 654,17 €	102%	100%

Les subventions et participations – Chapitre 74

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
6 250 €	0,05 €	0%	0%

Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
40 000 €	63819,41 €	160%	160%

Ils concernent des primes d'intéressement pour le traitement des graisses ainsi que le versement d'une redevance d'occupation du domaine public.

Les produits exceptionnels – Chapitre 77

4 194 € ont été enregistrés au budget.

Résultat de fonctionnement reporté – Chapitre 002

5 209 850,45 € ont été ouverts au budget 2024.

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ces recettes ont été enregistrées pour un montant de 377 215,99 €. Il n'y pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

B - LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les charges à caractère général – Chapitre 011

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
466 974,92 €	380 669,34 €	82%	83%

Les charges de personnel – Chapitre 012

Le budget annexe de l'assainissement ne génère pas de traitement mais rembourse au budget principal le concours du personnel administratif et technique de Dieppe-Maritime ainsi que les cotisations CNARCL des agents détachés auprès du délégataire.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
274 100 €	255 769,46 €	93%	95%

Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
4 196 €	696,87 €	17%	12,47%

La dépense de 4 196 € correspond à la participation aux charges d'amortissement de la station d'épuration de Sainte-Marguerite-sur-Mer sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Terroir de Caux. Les remboursements étant terminés (convention caduque depuis le 30/06/2024), il n'y aura plus de dépense.

La dépense de 696,87 € correspond aux admissions en non-valeur liées à la PFAC.

Les charges exceptionnelles – Chapitre 67

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
9 352 €	52 036,88 €	556%	94,01%

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ces dépenses ont été enregistrées pour un montant de 1 023 480,21 €. Il n'y pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent la dotation aux amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

Le virement à la section d'investissement – Chapitre 023

Le chapitre 023 a été budgété en 2024 pour 5 641 484,45 €.

C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les subventions d'investissement – Chapitre 13

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du BP (avec RAR)	Taux d'exécution après DM (avec RAR)
1 568 672,89 €	1 976 853,48 €	1 872 214,89 €	126%	126%

Les emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
418 612 €	418 612 €	0 €	100%	100%

Les dotations fonds divers et réserves – Chapitre 106

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
1 272 604,97 €	1 272 604,97 €	0 €	100 %	100 %

Les opérations pour comptes de tiers – Chapitre 45

Il s'agit des remboursements des particuliers et de l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux réalisés sur le domaine privé.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du BP (avec RAR)	Taux d'exécution après DM (avec RAR)
33 797,06 €	33 797,06 €	15 797,06 €	100%	100%

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces recettes ont été enregistrées pour un montant de 1 023 480,21 €. Il n'y a pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses de fonctionnement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

Le virement de la section fonctionnement – Chapitre 021

Le chapitre 021 a été budgété en 2024 pour 5 641 484,45 €.

D - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Il s'agit du remboursement du capital de la dette contractée auprès des partenaires bancaires et de l'Agence de l'Eau.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
51 622 €	51 621,54 €	0 €	100%	100%

Les immobilisations incorporelles – Chapitre 20

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du BP (avec RAR)	Taux d'exécution après DM (avec RAR)
50 000 €	1 500 €	1 500 €	100%	100%

Les immobilisations corporelles – Chapitre 21

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du BP (avec RAR)	Taux d'exécution après DM (avec RAR)
3 119 314,24 €	2 633 809,37 €	360 308,38 €	84%	84%

Les immobilisations en cours – Chapitre 23

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
3 818 067,07 €	299 595,45 €	128 357,47 €	8%	8%

Les 3 818 067,07 € comportent 3 374 982,08 € qui ne sont pas affectés à des opérations spécifiques. Le taux d'exécution est donc faussé.

Les participations et créances rattachées à des participations – Chapitre 26

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Restes à Réaliser 2024	Taux d'exécution suite vote du BP	Taux d'exécution après DM
591 €	590,75 €	0 €	100%	100%

Il s'agit des paiements à l'Agence France Locale.

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces dépenses ont été enregistrées pour un montant de 377 218 €. Il n'y a pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions d'investissement. Elles trouvent leur contrepartie en recettes de fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

27402

-
-

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	5 209 850,45 €
Déficit fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2024	553 230,86 €
ou Déficit de fonctionnement année 2024	0,00 €
Total Excédent de fonctionnement	5 763 081,31 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

Déficit d'investissement reporté	2 541 843,69 €
Excédent d'investissement reporté	
Excédent investissement année 2024	563 168,52 €
Déficit d'investissement 2024	
Total Excédent d'investissement	0,00 €
Ou Total Déficit d'investissement	1 978 675,17 €

0,00 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	1 090 165,85 €
Recettes d'investissement reportées	1 888 011,95 €
Solde positif	797 846,10 €
Ou Solde Négatif	

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	1 180 829,07 €
---------------------------------	-----------------------

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	1 180 829,07 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	4 582 252,24 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	0,00 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	1 978 675,17 €

VII - BUDGET ANNEXE SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Dieppe-Maritime assure les compétences suivantes :

- les contrôles de conception et d'exécution des installations neuves ou à réhabiliter,
- le diagnostic initial des installations existantes,
- le contrôle périodique décennal de bon fonctionnement,
- le contrôle de fonctionnement des installations existantes dans le cadre des ventes,
- le suivi de la réhabilitation des installations,
- l'entretien et l'élimination des matières de vidange pour les installations réhabilitées par Dieppe-Maritime via une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conformément aux exigences de l'Agence de l'Eau.

En 2024, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 60 995,91 €.

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 43%.

Ce faible taux s'explique, d'une part, par le départ du technicien en charge du SPANC en novembre 2022 et qui n'a été remplacé qu'en mars 2024, du fait des difficultés de recrutement liées à la pénurie de candidats compétents dans ce domaine, et d'autre part, par la fin du marché du prestataire en charge des contrôles de diagnostic existant et des contrôles périodiques en juin 2023. Ce dernier a en effet souhaité mettre fin au marché faute de techniciens pour réaliser les missions demandées.

Les excédents sont également importants et cela vient fausser les taux d'exécution, une reprise sur provision de 100 000 € correspondant à la période 2016 à 2020 avait été effectuée en 2022 et permet d'expliquer cet important excédent.

En 2024, les recettes d'exploitation s'élèvent à 31 231,57 €.

Le taux d'exécution sur les recettes réelles de fonctionnement atteint 98%.

Le résultat d'exécution de la section d'exploitation est déficitaire et s'élève à - 29 764,34 €

Le résultat d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de -20,03 €.

Les reports sont les suivants :

	Reporté sur l'exercice 2024	A reporter sur l'exercice 2025
Section d'exploitation	Excédent de 111 198,74 €	Excédent de 81 434,40 €
Section d'investissement	Excédent de 7,93 €	Déficit de 12,10 €

Quelques indicateurs à partager :

Produits de gestion 2024	31 231,57 €
Charges de gestion 2024	60 970,91 €
Excédent brut de fonctionnement	- 29 739,34 €
Taux de rentabilité d'exploitation	- 95 %
Résultat financier	0 €
Produits et charges exceptionnels + reprise sur provision	
CAF BRUTE	- 25 €
Annuité en capitale de la dette	0 €
CAF NETTE	- 29 764,34 €

A - LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE SPANC

Les produits des services et du domaine – Chapitre 70

Prévision budgétaire 2024 + DM	CA 2024 (avec rattachements)	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
31 921,26 €	31 231,57 €	98%	98%

Les recettes du chapitre 70 concernent la redevance annuelle d'assainissement non collectif pour tous les usagers du SPANC et le paiement des contrôles spécifiques effectués par le SPANC (contrôles de conception, d'exécution et de fonctionnement dans le cadre des ventes).

Résultat de fonctionnement reporté – R 002

Il s'agit du report de l'excédent net 2023 qui s'élève à 111 198,74 €.

B - LES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE SPANC

Les charges à caractère général – Chapitre 011

Elles regroupent les frais de fonctionnement courant du Service Public de l'Assainissement Non Collectif de Dieppe-Maritime.

La décomposition de ces dépenses est la suivante :

	Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
Fournitures diverses	150,00 €	0,00 €	21%	21%
Rembt délégataire recouvrement redevance asst	102 431,93 €	20 856,96 €		
Assurances	300,00 €	0,40 €		
Remboursement de frais	200,00 €	130,78 €		
Autres services extérieurs		357,78 €		
Total chapitre 011	103 081,93 €	21 345,92 €		

Les charges de personnel – Chapitre 012

Ce budget ne génère pas de traitement mais rembourse au budget principal le concours du personnel administratif et technique de Dieppe-Maritime.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
40 000 €	39 624,99 €	99%	99%

Les charges exceptionnelles – Chapitre 67

Ce chapitre est consacré aux opérations de régularisation comptable. Il s’agit ici d’une annulation de titre.

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d’exécution suite vote du budget primitif	Taux d’exécution après DM
25 €	25 €	100%	100%

C - LES RECETTES D’INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE SPANC

Résultat d’investissement reporté - Chapitre 001

Il s’agit de l’excédent reporté de 2023 pour un montant de 7, 93 €.

D - LES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE SPANC

Participations, créances rattachées à des participations – Chapitre 26

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d’exécution suite vote du budget primitif	Taux d’exécution après DM
21 €	20,03 €	95%	95%

Il s’agit de la participation à l’Agence France Locale.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

27405

-
-

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	111 198,74 €
Déficit fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2024	0,00 €
ou Déficit de fonctionnement année 2024	29 764,34 €
Total Excédent de fonctionnement	81 434,40 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Excédent d'investissement reporté	7,93 €
Excédent investissement année 2024	0,00 €
Déficit d'investissement 2024	20,03 €
Total Excédent d'investissement	0,00 €
Ou Total Déficit d'investissement	12,10 €

0,00 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	0,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Solde positif	0,00 €
Ou Solde Négatif	0,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	12,10 €
---------------------------------	----------------

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	12,10 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	81 422,30 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	0,00 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	12,10 €

VIII - BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La compétence est organisée selon 2 zones techniques et fiscales comme suit :

- Zone de Dieppe,
- Zone hors Dieppe.

Le service de ramassage des déchets ménagers est géré en régie sur la zone de Dieppe et confié à des prestataires sur la zone hors Dieppe.

S'agissant d'un budget annexe disposant d'une fiscalité affectée, les recettes sont déterminées de manière à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement du service selon les zones.

Le budget 2024 s'est construit dans un contexte contraint afin de parvenir à équilibrer dépenses et recettes au regard de la poussée inflationniste de 2022 et 2023. Cela dit, bien que marqué par les précédentes augmentations, notamment sur les coûts des pièces détachées et les fournitures nécessaires à l'entretien des véhicules, l'exercice 2024 a pu bénéficier d'une baisse de certains coûts comme sur les carburants et sur certains marchés (collecte du verre et exploitation de la déchetterie).

Sur la zone hors Dieppe, l'évolution du coût des marchés de collecte et de traitement, hors évolution des tonnages et de la TGAP, a pu être contenue grâce à l'activation de la clause butoir du marché (pas de hausse entre 2023 et 2024).

Concernant les recettes, pour les deux zones, la revalorisation nationale des bases locatives de 3,9% a permis de relever les recettes de TEOM.

Les recettes de la Redevance Spéciale sont en hausse grâce à l'important travail de recensement des dotations ainsi qu'à l'effet de la réévaluation tarifaire de 2023 (+10%).

Pour la zone hors Dieppe, les recettes issues des rachats des matériaux ont légèrement baissé, en raison de la baisse des cours, mais elles ont été compensées par la progression des soutiens de l'éco-organisme Citéo.

Sur le volet RH, 2023 a été marquée par un fonctionnement en mode dégradé mais 2024 a concouru à revenir progressivement à la normale, notamment sur le secteur hors Dieppe, avec le recrutement d'un gestionnaire des collectes et des marchés.

Une ambassadrice du tri, intervenant auprès des particuliers et des professionnels pour la zone de Dieppe, et un chargé de mission biodéchets, qui poursuivra la mise en œuvre réglementaire et l'accompagnement de la gestion des biodéchets, ont été recrutés. A noter le départ de la chargée de mission « Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés » en août 2024.

En 2024, le service « Prévention et gestion des déchets » a également conclu différents marchés publics : la location, l'entretien et l'assurance d'un véhicule de collecte, la mise à disposition, la collecte et le traitement de bennes de déchets verts et la collecte du verre pour Dieppe.

2024, ce sont également 10 nouveaux points d'apports volontaires enterrés qui ont été mis en place dans le cadre du réaménagement du quartier Bel-Air de Neuville-lès-Dieppe, en lien avec le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

S'agissant des tonnages sur les deux zones :

- Secteur hors Dieppe : il a été constaté des tonnages similaires comparativement à 2023 en ordures ménagères (OM) et en légère hausse en tri (+1,9%),
- Secteur de Dieppe : une légère baisse en OM (-1,9%) et une augmentation en tri (+3%),
- Concernant les tonnages traités en déchetterie, ceux-ci sont restés comparables aux tonnages 2023.

- **La section de fonctionnement**

En 2024, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 9 821 451,59 €.

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 95%.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 10 194 494,45 €.

Le taux d'exécution sur les recettes réelles de fonctionnement est de 101%.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement s'élève à 373 042,86 €.

En 2023, le résultat de fonctionnement était excédentaire de 1 278 849,47 €.

- **La section d'investissement**

En 2024, les dépenses d'investissement se sont élevées à 770 185,37 €. 474 783,04 € sont inscrits dans les RAR.

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles d'investissement (avec reports) est de 53%.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 575 821,80 €. 92 600 € sont enregistrés dans les RAR.

Le taux d'exécution sur les recettes réelles d'investissement (avec reports) est de 34%.

Le résultat d'investissement est déficitaire de 194 363,57 €.

En 2023, le résultat d'investissement était excédentaire de 289 124,65 €. Un montant de 94 761,08 € est reporté en excédent d'investissement.

En 2025, 1 364 470,80 € seront enregistrés en excédent de fonctionnement car 287 421,96 € permettront de couvrir le déficit d'investissement.

Produits de gestion 2024	10 175 061,86 €
Charges de gestion 2024	9 209 165,22 €
Excédent brut de fonctionnement	965 896,64 €
Taux de rentabilité d'exploitation	9 %
Résultat financier	- 72 548,05 €
Produits et charges exceptionnels + reprises sur amortissements et provisions	- 416,66 €
CAF BRUTE	892 931,93 €
Annuité en capitale de la dette	347 919,36 €
CAF NETTE	545 012,57 €

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les atténuations de charges – Chapitre 013

Budget 2024	CA 2024	Taux d'exécution
10 000 €	20 118,43 €	201%

Les recettes enregistrées sur ce chapitre correspondent aux remboursements reçus par l'Agglo de son assureur en matière de personnel. Il s'agit également de remises obtenues sur les achats de matières premières et fournitures.

Les produits des services et du domaine – Chapitre 70

	Budget 2024	CA 2024	Taux d'exécution
Zone Dieppe	764 020 €	612 180,66 €	80%
Zone hors Dieppe	363 339 €	461 116,35 €	126%
TOTAL	1 127 359 €	1 073 297,00 €	95%

Les impôts et taxes – Chapitre 73

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été perçue en 2024 pour un montant global de 8 726 319 €.

	Budget 2024	CA 2024	Taux d'exécution
TEOM zone de Dieppe	6 237 671 €	6 300 615,65 €	101%
TEOM zone hors Dieppe	2 400 924 €	2 425 703,35 €	101%
Total chapitre 73	8 638 595 €	8 726 319,00 €	101%

Les dotations et participations – Chapitre 74

	Budget 2024	CA 2024	Taux d'exécution
Zone hors Dieppe	310 001,93 €	314 221,40 €	69%
Zone Dieppe	25 896,20 €	37 862,25 €	146%
TOTAL	335 988,13 €	352 083,65 €	105%

Les participations sont des soutiens financiers versés par les éco organismes et le FCTVA, perçus à hauteur de 352 083,65 € en 2024.

Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

	Budget 2024	CA 2024	Taux d'exécution
TOTAL	0 €	3243,77 €	-

Résultat de fonctionnement reporté – Chapitre 002

Les crédits ouverts en 2024 se sont élevés à 1 278 849,97 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ces recettes ont été enregistrées pour un montant de 19 432,59 €. Il n'y a pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions d'investissement. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les charges à caractère général – Chapitre 011

	Budget 2024	CA 2024	Taux d'exécution
Zone Dieppe	1 091 672 €	1 079 109,00 €	99%
Zone hors Dieppe	2 514 084 €	2 192 431,30 €	87%
TOTAL	3 605 756 €	3 271 540,30 €	91%

Sur la zone de Dieppe :

Les frais de structure (fluides, carburants, assurances, entretien véhicules, formation...) représentent la majeure partie des charges à caractère général de la régie auxquels viennent s'ajouter les prestations externalisées telles que la collecte du verre et l'exploitation de la déchetterie.

Concernant la zone hors Dieppe, les marchés de collecte et de traitement constituent l'essentiel des charges à caractère général.

Les charges de personnel – Chapitre 012

Budget 2024	CA 2024	Taux d'exécution
3 434 779,18 €	3 297 560,46 €	96%

En 2024, les charges de personnel se sont élevées à 3 297 560,46 €. Cela représente 35% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de gestion courante – Chapitre 65

Pour la zone de Dieppe, ce chapitre recense les cotisations au SMEDAR pour le traitement des déchets.

Budget 2024	CA 2024	Taux d'exécution
2 264 243 €	2 224 240,46 €	98%

En qui concerne la zone hors Dieppe, il s'agit de la participation (calculée à la population) de cette zone au traitement des déchets de la déchetterie et des cotisations pour les accès aux déchetteries hors périmètre (Gueures, la Chapelle du Bourguay).

Budget 2024	CA 2024	Taux d'exécution
406 735 €	415 823,99 €	102%

Les charges financières – Chapitre 66

Il s'agit du paiement des intérêts annuels relatifs au remboursement de la dette auprès des partenaires bancaires. Le montant s'élève à 72 548,05 € pour le secteur de Dieppe.

Les charges exceptionnelles – Chapitre 67

Ce chapitre est consacré aux opérations de régularisation comptable notamment les annulations de redevance spéciale sur exercices antérieurs. Le montant est de 416,66 € pour l'exercice 2024.

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ces dépenses ont été enregistrées pour un montant de 524 709,90 €. Il n'y a pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent la dotation aux amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les dotations – Chapitre 10

La recette de FCTVA s'est élevée à 31 111,90 €.

Les subventions d'investissement reçues – Chapitre 13

Des subventions sont enregistrées au chapitre 13 pour un montant de 112 600 € (92 600 € en restes à réaliser). Des organismes tels que 3F Normandie, Habitat 76 contribuent à l'activité. La Région contribue pour les composteurs individuels et l'ADEME pour la collecte, les composteurs et le broyage.

	Budget 2024	CA 2024	Restes à réaliser	Taux d'exécution
TOTAL	148 860 €	112 600 €	92 600 €	76% avec les RAR

Les emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Aucun emprunt contracté en 2024.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont reprises au chapitre 040 et ont été exécutées pour un montant de 524 709,90 € en 2024. Il n'y a pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses de fonctionnement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

D - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Il s'agit du remboursement du capital de la dette contractée auprès des partenaires bancaires.

347 919,36 € sont comptabilisés pour le remboursement des emprunts.

Les immobilisations incorporelles – Chapitre 20

Ce chapitre recense les frais d'études pouvant être suivis de travaux ainsi que l'acquisition de logiciels ou licences informatiques.

	Budget 2024	CA 2024	Restes à réaliser	Taux d'exécution avec RAR
Zone Dieppe	166 005,53 €	72 478,03 €	32 652,32 €	43%
Zone hors Dieppe	20 234,10 €	14 324,04 €	151,03 €	70%
Total	186 239,63 €	86 802,07 €	32 803,35 €	47%

Les immobilisations corporelles – Chapitre 21

Ce chapitre retrace les travaux immobilisés sur l'année ainsi que les différentes acquisitions de biens immobiliers ou mobiliers.

	Budget 2024	CA 2024	Restes à réaliser	Taux d'exécution avec RAR
Zone Dieppe	1 268 541,47 €	689 786,70 €	417 946,32 €	54%
Zone hors Dieppe	486 234,90 €	98 003,84 €	24 033,37 €	20%
Total	1 754 776,37 €	787 790,54 €	441 979,69 €	45%

Les participations, créances rattachées à des participations – Chapitre 26

Le montant de la participation à l'Agence France Locale s'élève à 3 023,85 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Les dépenses du chapitre 040 ont été enregistrées pour un montant de 19 432,59 €. Il n'y a pas de décaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions d'investissement. Elles trouvent leur contrepartie en recettes de fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

27406

-
-

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	1 278 849,87 €
Déficit fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2024	373 042,86 €
ou Déficit de fonctionnement année 2024	
Total Excédent de fonctionnement	1 651 892,73 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Excédent d'investissement reporté	289 124,65 €
Excédent investissement année 2024	0,00 €
Déficit d'investissement 2024	194 363,57 €
Total Excédent d'investissement	94 761,08 €
Ou Total Déficit d'investissement	0,00 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	474 783,04 €
Recettes d'investissement reportées	92 600,00 €
Solde positif	0,00 €
Ou Solde Négatif	382 183,04 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	287 421,96 €
---------------------------------	---------------------

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	287 421,96 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	1 364 470,77 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	94 761,08 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	0,00 €

IX – BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Au cours de l'année 2024, trois nouveaux médecins ont été recrutés en juillet et décembre pour un ensemble de 2,3 équivalents temps plein et deux ont démissionnés représentant 1,8 équivalents temps plein. Une secrétaire médicale a également été embauchée à temps complet afin d'assurer l'appui administratif des médecins. L'effectif du centre au 31 décembre 2024 est de 8 médecins généralistes (6,15 ETP), 4 secrétaires médicales (3,9 ETP) et une secrétaire comptable en charge de la gestion de la régie. Afin d'harmoniser la répartition des médecins sur son territoire, l'antenne d'Offranville a été fermée et un cabinet médical vacant a été repris dans le quartier de Janval.

Ces recrutements ont permis de poursuivre l'accroissement de l'activité. Le centre de santé a effectué 12 934 consultations au profit de 5 271 patients dont 3 085 ont déclaré le centre de santé comme médecin traitant. Les horaires d'ouverture sont désormais ; 8h-20h en semaine et 8h-12h le samedi matin.

- ***La section de fonctionnement***

En 2024, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 135 800,60 €. Une subvention d'équilibre a été nécessaire à hauteur de 475 692,33 €.

Le taux d'exécution sur les dépenses et recettes réelles de fonctionnement est de 88%.

- ***La section d'investissement***

En 2024, les dépenses d'investissement se sont élevées à 535 089,10 € dont 371 082,80 € enregistrés au titre des RAR.

Le taux d'exécution sur les dépenses réelles d'investissement est de 25%.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 095 764,20 € dont 1 002 166,32 € enregistrés au titre des RAR.

Le taux d'exécution sur les recettes réelles d'investissement est de 51%.

Ce budget ne dégage pas de ressource propre.

Le résultat d'investissement est déficitaire de 144 181,19 € mais il y a de nombreux RAR.

En 2023, le résultat d'investissement était excédentaire de 73 772,77 €.

Le déficit d'investissement est réduit à 70 408,42 €. Les reports de 631 083,50 € couvrent le déficit et il y a donc un excédent de 560 675,10 €.

Produits de gestion 2024	1 113 593,10 € <i>(comprend 475 692,33 € de subvention d'équilibre du BP)</i>
Charges de gestion 2024	1 119 638,12 €
Excédent brut de fonctionnement	- 6 045,02 €
Taux de rentabilité d'exploitation	- 1 %
Résultat financier	
Produits et charges exceptionnels + reprises sur amortissements et provisions	-19,00 €
CAF BRUTE	- 6 064,02 €
Annuité en capitale de la dette	
CAF NETTE	- 6 064,02 €

Le budget annexe centre de santé intercommunal est constitué d'une contribution du budget principal. Le coût financier nécessite la mobilisation des médecins autour du projet mais également la mobilisation de plusieurs financeurs pour permettre les investissements.

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Les atténuations de charges – Chapitre 013

Un titre a été émis à hauteur de 10 853,92 € en 2024.

Les produits des services et du domaine – Chapitre 70

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
524 695 €	389 074,68 €	74%	74%

Il s'agit de l'encaissement des actes médicaux.

Les dotations et participations – Chapitre 74

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
154 606 €	236 037,79 €	153%	153%

Le centre de santé reçoit des dotations et participations (ex : ARS, CPAM) qui sont recensées au chapitre 74.

Les autres recettes – Chapitre 75

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
572 563 €	477 626,71 €	83%	83%

Le chapitre 75 regroupe les autres produits de gestion courante, il s'agit de la subvention d'équilibre du budget principal.

Les produits exceptionnels – Chapitre 77

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
0 €	7,5 €	-	-

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – chapitre 042

Ces recettes ont été réalisées pour un montant de 22 200 €. Il n'y a pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements des subventions d'investissement ainsi que leur neutralisation. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Les charges à caractère général – Chapitre 011

Les charges à caractère général au chapitre 11 (assurance, fournitures, locations, contrats de prestation de service...) s'élèvent à 77 498,90 €.

La décomposition de ces dépenses est la suivante :

	Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
Fournitures diverses	11 673 €	10 382,58 €	89%	89%
Services extérieurs (locations immobilières, charges locatives, assurances...)	98 164 €	52 735,43 €	54%	54%
Autres services extérieurs (affranchissement, services bancaires, cotisations, déplacements, missions...)	11 700 €	14 380,89 €	122%	122%
Total chapitre 011	121 537 €	77 498,90 €	64%	64%

Les charges de personnel – Chapitre 012

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
1 126 228 €	1 022 660.29 €	91 %	91 %

Ces montants correspondent au paiement des salaires.

Le budget annexe centre de santé intercommunal rembourse au budget principal le concours du personnel administratif et technique de Dieppe-Maritime.

Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
18 552 €	19 478.93 €	105%	100%

Un montant de 17 391,14 € correspond au règlement du logiciel WEDA pour la gestion du centre de santé. Le reste correspond à un remboursement auprès d'un patient.

Les opérations de transfert entre sections – Chapitre 042

Le chapitre 042 a été mouvementé en 2024 à hauteur de 16 270 €. Il n’y pas de décaissement réel. Il s’agit d’opérations d’ordre comptable qui recensent la dotation aux amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en recettes d’investissement et constituent ainsi une partie de l’autofinancement.

C - LES RECETTES D’INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Les autres immobilisations financières – Chapitre 27

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d’exécution suite vote du budget primitif (avec RAR)	Taux d’exécution après DM (avec RAR)
0 €	2 166,32 € (en RAR)		

590 € concernent les dépôts de garantie pour Offransanté.

Les dotations – Chapitre 10

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d’exécution suite vote du budget primitif	Taux d’exécution après DM
6 189,91 €	3 689,13 €	60%	60%

Les subventions d’investissement reçues – Chapitre 13

1 000 000 € sont enregistrés en RAR pour permettre les dépenses d’investissement du centre de santé. Cette contribution d’EDF a été actée par convention.

Les opérations d’ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces recettes ont été enregistrées pour un montant de 16 135,98 €. Il n’y pas d’encaissement réel. Il s’agit d’opérations d’ordre comptable qui recensent les amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses de fonctionnement et constituent ainsi une partie de l’autofinancement.

D - LES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Les immobilisations incorporelles – Chapitre 20

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d’exécution suite vote du budget primitif	Taux d’exécution après DM
528 638 €	319 565,13 € (198 538,48 € en RAR)	60%	60%

La majorité des paiements enregistrée concerne les frais d’étude.

Les immobilisations corporelles – Chapitre 21

Prévision budgétaire 2024	CA 2024	Taux d'exécution suite vote du budget primitif	Taux d'exécution après DM
1 503 878 €	191 747 € (170 968 € en RAR)	13%	13%

Cette dépense a permis l'acquisition du terrain, la préparation des travaux du futur centre de santé, l'achat de matériel informatique et de matériel de bureau, mobilier.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

Ces recettes ont été enregistrées pour un montant de 22 200 €. Il n'y pas d'encaissement réel. Il s'agit d'opérations d'ordre comptable qui recensent les amortissements. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses de fonctionnement et constituent ainsi une partie de l'autofinancement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

27407

-
-

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Déficit fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2024	0,00 €
ou Déficit de fonctionnement année 2024	
Total Excédent de fonctionnement	0,00 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Excédent investissement année 2024	73 772,77 €
Déficit d'investissement 2024	144 181,19 €
Total Excédent d'investissement	0,00 €
Ou Total Déficit d'investissement	70 408,42 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	371 082,80 €
Recettes d'investissement reportées	1 002 166,32 €
Solde positif	631 083,52 €
Ou Solde Négatif	0,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	0,00 €
---------------------------------	---------------

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	0,00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	0,00 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	0,00 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	70 408,42 €

X - BUDGET ANNEXE ZAC EUROCHANNEL II-TRANCHE 2

La tranche 2 d'Eurochannel II se situe au sud-ouest du Parc d'activités sur les communes de Dieppe et de Martin-Eglise dans la ZAC Eurochannel. Sur les 9 ha environ de cette seconde tranche, 6 ha restent à acquérir. Cette seconde tranche est déjà viabilisée, les travaux principaux de VRD ayant déjà été réalisés au moment de la tranche 1.

Les travaux restant à réaliser concernent principalement des ouvrages publics de gestion des eaux pluviales ainsi que des aménagements paysagers en lien notamment avec les mesures environnementales retenues dans l'étude d'impact.

Par délibération en date du 13 décembre 2022, il a été acté la finalisation de ces équipements publics et la commercialisation des charges foncières de cette dernière tranche d'Eurochannel II, par l'intermédiaire d'une régie. Le budget annexe lié à cette opération a été créé par délibération du 29 novembre 2023.

- ***La section de fonctionnement***

En 2024, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées à 388 121,72 €. 57 975,88 € sont enregistrés en reports de dépenses et 20 € en reports de recettes.

- ***La section d'investissement***

En 2024, les dépenses d'investissement se sont élevées à 388 121,72 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 477 000,00 €.

Le résultat d'investissement est excédentaire de 88 878,28 €.

On constate une plus-value sur les stocks de terrains liée aux travaux réalisés en dépenses de fonctionnement.

A - LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE ZAC EUROCHANNEL II-TRANCHE 2

Les produits des services et du domaine – Chapitre 70

BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
1 512 000 €	0 €	-

Les terrains nécessitent des aménagements avant d'être mis en vente.

Autres produits de gestion courante – Chapitre 75

BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
80 €	20 € en RAR	-

Les opérations d'ordre de transfert entre sections – 042

BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
1 424 917 €	388 121,72 €	27%

Il s'agit ici d'écritures comptables liées à la variation des stocks.

B - LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE ZAC EUROCHANNEL II-TRANCHE 2

Les charges à caractère général – Chapitre 011

BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
1 396 460 €	417 820,64 € (dont 29 699,27 € en RAR)	30%

Les principales dépenses de fonctionnement sont composées de frais d'assurances, taxes foncières, acquisition de terrains, comblement de marnières, investigation de bunker, dévoiement de canalisation d'eau potable, relevés topographiques, sondages, frais de géomètres ...

Les charges de personnel – Chapitre 012

Le budget annexe ZAC Eurochannel II-Tranche 2 ne génère pas de traitement mais rembourse au budget principal le concours du personnel administratif et technique de Dieppe-Maritime.

BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
28 457 €	28 276,61 € en RAR	99%

Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
87 163 €	0,35 €	-

Le virement à la section d'investissement – Chapitre 023

Un montant de 1 424 917 € était ouvert au budget en 2024.

C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE ZAC EUROCHANNEL II-TRANCHE 2

Le virement de la section d'exploitation – Chapitre 021

Un montant de 1 424 917 € était ouvert au budget en 2024.

Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Un montant de 477 000 € a été réalisé au titre des avances remboursables versées par le budget principal.

**D - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE ZAC EUROCHANNEL II-
TRANCHE 2****Les opérations d'ordre de transfert entre sections – 040**

Les stocks sont répertoriés dans cette section. Il y a plusieurs catégories de stocks.

BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
1 424 917 €	388 121,72 €	27%

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

27408

-
-

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Déficit fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2024	0,00 €
ou Déficit de fonctionnement année 2024	
Total Excédent de fonctionnement	0,00 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Excédent investissement année 2024	88 878,28 €
Déficit d'investissement 2024	0,00 €
Total Excédent d'investissement	0,00 €
Ou Total Déficit d'investissement	0,00 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	0,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Solde positif	0,00 €
Ou Solde Négatif	0,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	0,00 €
---------------------------------	---------------

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	0,00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	0,00 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	88 878,28 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	0,00 €